

Avis aux lecteurs

Ce document est la version finale du rapport de l'étude de faisabilité du projet de la constitution d'une communauté rurale pour le D.S.L. de Cocagne. Le rapport final présente les différents éléments du projet de création d'une communauté rurale ainsi que les différentes étapes accomplies et les actions à accomplir jusqu'au plébiscite.

Le masculin n'est utilisé dans le texte qu'à des fins de rédaction et ne se veut en aucun cas discriminatoire.

Remerciements

Cette étude est le fruit des efforts du comité consultatif du D.S.L. de Cocagne ainsi que de plusieurs membres de la communauté qui se sont engagés dans les divers comités pour la réalisation de ce projet. Nous désirons remercier les membres du comité consultatif du D.S.L. de Cocagne ainsi que les membres des différents comités: Roger Després, Mathieu D'Astous, Sophie Williams, Jean Cormier, Louise Côté, Marc Picard, Caroline Wilson, Dianna Goguen, René Goguen, Stéphanie Luce, Adrien Léger, Mireille Caissie, Peter Dysart, Camille Leblanc, Harold McGrath, Christine McGrath, Léonard Allain, Roméo Bourque, Normand Arseneau et Majella Dupuis. Les activités des membres du comité d'étude représentent des centaines d'heures de travail bénévole, de nombreux déplacements et de nombreuses réunions.

Nous désirons également remercier le travail remarquable et la précieuse collaboration du ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux, plus particulièrement celle de messieurs Jeannot Doiron et Daniel Goguen. Pour terminer, nous remercions Paul Lang et Jean Goguen de la Commission des services régionaux de Kent pour leur collaboration dans ce projet.



3664-102, rue Luce, Tracadie-Sheila, Nouveau-Brunswick, E1X 1G9

Téléphone : (506) 393-1085

Télécopieur : (506) 393-1080

Courriel : info@careyconsultants.ca

Page Internet : www.careyconsultants.ca

1.0 SOMMAIRE EXÉCUTIF

Souhaitant prendre le contrôle de son avenir, le comité consultatif du district de services locaux (D.S.L.) de Cocagne décida d'évaluer la possibilité de créer une communauté rurale. En 2011, avec l'aide du ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux, le comité d'étude a produit un rapport d'évaluation initiale qui fut bien accepté par la population de Cocagne. Ce rapport final de l'étude de faisabilité présente en détails les différentes composantes du projet d'établissement d'une communauté rurale pour le D.S.L. de Cocagne ainsi que le travail accompli et celui qui reste à faire jusqu'au plébiscite si le Ministre l'approuve.

La présente étude a donc voulu tenir compte des besoins reliés au développement du territoire de la communauté de Cocagne. Elle identifie comment les différentes ressources humaines et matérielles soutiendront la prise en charge et la continuité des services de la communauté selon une perspective globale. Le plan proposé mise essentiellement sur la capacité d'offrir l'accès aux services, de mieux gérer son développement et d'augmenter la représentativité de Cocagne auprès de diverses instances gouvernementales tout en répondant aux besoins de croissance de la région.

Afin de mettre tous les intervenants au même niveau, nous incluons dans ce rapport une description des démarches entreprises afin de voir à la réalisation de cette initiative. Nous y avons également inclus les sommaires de la session de vision communautaire et des consultations publiques. Dans un deuxième temps, nous présentons une revue de la situation actuelle de la région de Kent et plus précisément du D.S.L. de Cocagne. Dans un dernier temps, nous vous présenterons la structure proposée pour la nouvelle communauté rurale.

Il est important de mentionner que dans son programme, le gouvernement s'est engagé à améliorer la gouvernance locale et a entrepris un processus de consultation afin de trouver des façons de mieux collaborer et d'être plus efficace et équitable dans la livraison des services locaux. Le 6 décembre 2011, le gouvernement du Nouveau-Brunswick dévoilait son Plan d'action sur la gouvernance locale et en septembre 2012, il publia son Livre blanc visant l'amélioration du régime de l'impôt foncier.

Le projet dans lequel le comité consultatif du D.S.L. de Cocagne et des membres de la communauté se sont lancés a pour but premier d'apporter de meilleurs services à la population, tout en misant sur l'implantation de conditions visant à encourager le développement de la région afin d'apporter de la prospérité à tous les gens de Cocagne.

Ce projet permettra de créer une certaine richesse en mettant l'accent sur :

- la prise en charge de la gouvernance locale par les citoyens;
- l'environnement;
- le territoire;
- les services socioculturels;
- les autres priorités de la population identifiées lors des consultations.

TABLE DES MATIÈRES

1.0	Sommaire exécutif.....	2
2.0	Mot du président.....	5
3.0	Méthodologie	6
3.1	Historique du projet	7
3.2	Comité d'étude.....	8
3.3	Comité de travail	8
3.4	Comité de communication	9
3.5	Comité du plébiscite.....	11
3.6	Session de vision communautaire.....	11
3.6.1	Synthèse de la session de vision communautaire.....	12
3.6.2	Sondage	15
3.6.3	Conclusion sur la session de vision communautaire.....	17
3.7	Consultations publiques.....	18
3.7.1	Synthèse des consultations publiques.....	18
3.7.2	Sondage	19
3.7.3	Conclusion sur les consultations publiques.....	21
3.8	Rencontre d'information.....	22
4.0	Portrait de la région.....	23
4.1	Situation actuelle du D.S.L de Cocagne	23
4.1.1	Entreprises/organismes/infrastructures	24
4.1.2	Services actuels.....	27
4.2	Population	28
4.3	Limitations du D.S.L. de Cocagne	29
4.4	Budget du D.S.L. de Cocagne.....	30
4.5	Assiette fiscale	32
4.6	Évaluation foncière.....	32
5.0	Communauté rurale	34
5.1	Qu'est-ce qu'une communauté rurale peut faire pour le D.S.L de Cocagne ?.....	34
5.2	Pourquoi former une communauté rurale ?	34
5.3	Le nom de la nouvelle communauté rurale	35

5.4	Limites géographiques de la communauté rurale.....	36
5.5	Carte des quartiers	37
5.6	Gouvernance	38
5.6.1	Le conseil de la communauté rurale	38
5.6.2	Rémunération du conseil.....	39
5.6.3	Comités permanents	40
5.6.4	Bureau de la communauté rurale.....	40
5.6.5	La structure administrative (Le personnel)	41
5.7	Prestation des services municipaux	43
5.7.1	Plan de mesures d’urgence	43
5.7.2	Plan d’aménagement du territoire (utilisation des terres)	44
5.7.3	Commission des services régionaux de Kent.....	46
5.7.4	Arrêtés municipaux	49
5.8	Projection budgétaire.....	50
5.9	Taxes proposées	51
6.0	Avantages et désavantages potentiels de l’établissement d’une communauté rurale	53
7.0	Prochaines étapes	57
7.1	Plébiscite.....	58
8.0	Conclusion & recommandation.....	59
9.0	Annexes	60
9.1	Annexe 1 – Budget de Cocagne.....	60
9.2	Annexe 2 - Budget administratif de Cocagne.....	61

2.0 MOT DU PRÉSIDENT

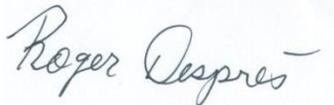
Cocagne aura bientôt 250 ans. La communauté a certes beaucoup changé depuis que ses premiers fondateurs sont arrivés. Ses habitants ont façonné leur environnement, ont vécu des ressources de la terre et de la mer, et ont donné à Cocagne ses couleurs.

Il n'y a pas si longtemps, les communautés évoluaient lentement et naturellement. Les réalités du jour sont toutes autres. Il est certain que l'avenir apportera des défis et des opportunités alors que le développement du Grand Moncton continuera de s'étendre aux communautés voisines. Le temps est venu de se prendre en main et de veiller, ensemble, à la protection des choses qui nous tiennent à cœur.

Lors des derniers mois, j'ai eu l'opportunité de discuter du projet de communauté rurale avec plusieurs de mes concitoyens. Les gens d'ici sont fiers de leur communauté et ils expriment un réel intérêt pour le bien-être de leurs voisins et pour le succès des entrepreneurs de la région. Ils ont un fort attachement au paysage et à la qualité de vie qu'on trouve ici. J'ai par contre aussi noté la déception de ne pouvoir rien faire lorsque des changements sont imposés, qu'il s'agisse de décisions prises par les autorités publiques, ou des projets de développement non-respectueux des valeurs de la communauté.

Les résidents de Cocagne, s'ils saisissent l'occasion de former une communauté rurale, sauront se doter d'outils pour assurer un développement respectueux de leurs valeurs. Les citoyens éliront un maire et des conseillers et conseillères qui veilleront à mettre en place un plan de mesures d'urgence et un plan d'aménagement du territoire. Le conseil de la communauté rurale travaillera également pour la promotion de Cocagne et des projets que ses citoyens tiennent à cœur. Cocagne aura accès à des fonds qui sont davantage accessible aux communautés incorporées en gouvernance locale. Enfin, les citoyens auront leur mot à dire sur les questions de développement, de financement, de gouvernance et de protection des acquis.

Le changement est inévitable. Le succès est à notre portée.



Roger Després,
Président du D.S.L. de Cocagne.

3.0 MÉTHODOLOGIE

Pour les fins de cette étude, notre méthodologie est basée sur l'approche du développement économique et communautaire (DÉC), c'est-à-dire que **c'est la communauté qui se prend en charge et qui décide de son avenir**. Cette approche est à la fois économique et sociale et se concentre avant tout sur le bien-être global de la communauté en question.

Dans le cadre spécifique de cette étude, nous retrouvons une démarche collective, axée sur le partenariat, le développement d'une vision commune, l'engagement des citoyens et de la communauté. Le but visé par cette approche est un changement social et une transformation de gouvernance locale à moyen et long terme. Nous prôtons la prise en charge de la communauté dans la gestion efficace de ses ressources et le déploiement et l'utilisation de dispositifs économiques pour atteindre ses objectifs d'ordre social, culturel, environnemental, économique et touristique.

Les principes de base qui guident cette démarche sont :

- la mise en place d'un processus communautaire dirigé par la communauté;
- le traitement des problèmes auxquels fait face la région d'une manière globale et participative;
- la nécessité d'une dimension territoriale;
- la combinaison entre le développement économique et le développement social;
- la prise en charge du bien-être économique, social, écologique et culturel des communautés;
- le transfert de la prise de décision aux personnes plus concernés par ces décisions;
- la création de partenariats.

3.1 Historique du projet

En décembre 2004, le Ministre de l'Environnement et Gouvernements locaux déposait le projet de loi 11 sur les communautés rurales, en vue de créer une nouvelle forme de gouvernement local adapté aux réalités des régions rurales de la province. Cette nouvelle forme de gouvernement local a officiellement vu le jour le 15 juillet 2005 avec l'entrée en vigueur du projet de loi sur les communautés rurales.

À l'été 2011, le comité consultatif du district de services locaux (D.S.L.) de Cocagne a décidé qu'il y avait lieu d'évaluer la question de l'incorporation du territoire en communauté rurale.

Persuadé que l'incorporation du territoire et l'établissement d'une communauté rurale auraient de nombreux bénéfices pour le développement durable de la communauté, le comité a envoyé une demande au ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick en vue d'évaluer la faisabilité du projet.

Pendant l'automne 2011 et l'hiver 2012, le comité a fait l'évaluation initiale du projet avec l'aide de M. Jeannot Doiron et M. Daniel Goguen, représentants du ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux. Cette démarche a permis à la communauté d'évaluer les caractéristiques du territoire et de vérifier les pré-requis du ministère. Les résultats de l'évaluation ont été présentés à la population de Cocagne lors d'une assemblée publique tenue le 13 juin 2012. Suite à cette réunion, plus de 225 signatures d'appui ont été recueillies. Ce soutien de la part des citoyens a permis au comité de passer à la prochaine étape, soit à l'élaboration de l'étude de faisabilité.

La communauté doit maintenant prendre sa destinée en main afin de maximiser son potentiel de croissance. Pour ce faire, il faut constituer le D.S.L. en communauté rurale, élire un conseil et embaucher un personnel permanent (gestionnaire de la communauté rurale). On estime que la région, en tant que D.S.L., a raté plusieurs occasions d'améliorer ses secteurs économique et communautaire, et qu'elle n'est pas sur un pied d'égalité avec les municipalités avoisinantes. Puisque le D.S.L. n'est pas une entité incorporée, il n'a pas le même accès aux programmes, aux subventions et aux projets auxquels les municipalités sont éligibles.

Le comité d'étude a donc passé à la prochaine étape en embauchant une consultante pour voir à la préparation d'une étude de faisabilité. Cette étude de faisabilité a pour but l'analyse approfondie du projet de création d'une communauté rurale afin de cerner certaines considérations telles que :

- les besoins, les possibilités et les aspirations à l'échelle locale tels qu'identifiés par la population;
- les limites géographiques;
- le nom de la communauté rurale;
- les moyens pour préserver et renforcer l'identité communautaire;
- la composition du conseil;
- la division de la communauté rurale en quartiers;

- les services municipaux que la communauté rurale prévoit assurer;
- les besoins en matière de personnel;
- les prévisions des dépenses et des recettes annuelles, y compris différents taux d'imposition selon les secteurs de manière à tenir compte des différences dans la prestation des services.

3.2 Comité d'étude

Le comité d'étude est composé du comité consultatif du D.S.L. de Cocagne et d'un groupe de citoyens. Ce comité doit voir au bon déroulement du projet d'incorporation. En d'autres mots, il doit valider le travail des sous-comités. Voici une liste des membres du comité d'étude :

- Roger Després, président du comité consultatif;
- Mathieu D'Astous, porte-parole du projet de communauté rurale;
- Sophie Williams, secrétaire du comité consultatif;
- Marc Picard, membre du comité consultatif;
- Adrien Leger, membre du comité consultatif;
- Jean Cormier;
- Louise Côté;
- Caroline Wilson;
- Dianna Goguen;
- René Goguen;
- Stéphanie Luce;
- Mireille Caissie;
- Peter Dysart;
- Camille LeBlanc;
- Harold McGrath;
- Christine McGrath;
- Léonard Allain;
- Roméo Bourque;
- Normand Arseneau;
- Majella Dupuis.

3.3 Comité de travail

Le comité de travail a comme objectif de collaborer avec la firme de consultants retenue, le ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux et la Commission des services régionaux de Kent afin de préparer l'étude de faisabilité du projet de communauté rurale. Voici la liste des membres du comité de travail :

- Roger Després;
- Jean Cormier;
- Dianna Goguen;

- Stéphanie Luce;
- Mathieu D'Astous;
- Jeannot Doiron, représentant du Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux;
- Daniel Goguen, représentant du Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux;
- Paul Lang, représentant de la Commission des services régionaux de Kent;
- Jean Goguen, représentant de la Commission des services régionaux de Kent.

3.4 Comité de communication

Le comité de communication a un rôle très important à jouer auprès de la population, soit celui de bien informer et sensibiliser la population de Cocagne au projet d'incorporation du D.S.L. de Cocagne dans le but de créer une communauté rurale. Voici la liste des membres du comité de communication :

- Mathieu D'Astous;
- René Goguen;
- Stéphanie Luce;
- Mireille Caissie;
- Louise Côté;
- Marc Picard;
- Caroline Wilson;
- Jeannot Doiron, représentant du Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux.

Un plan de communication fut préparé afin de structurer les efforts de promotion du projet. Afin d'être transparent dans ses démarches, le comité de communication a mis sur pied un site Internet (www.cocagne.ca) contenant les éléments essentiels de l'étude de faisabilité. Un courriel (info@cocagne.ca) et une page Facebook (<https://www.facebook.com/groups/cocagne/>) furent également créés afin que les résidents de Cocagne puissent s'exprimer face à ce projet. Sur chacun de ces outils, les résidents de Cocagne peuvent publier des questions et commentaires qui sont présentement répondus par les membres du comité de communication, et ce jusqu'à la tenue du plébiscite.

En plus d'assurer la transparence du comité de travail, le but de ces démarches est surtout de transmettre la bonne information à la population. De plus, avec ces divers outils de communication, le comité valorise et encourage la participation active de tous les citoyens.

Tableau 3.4 Plan de communication

Actions	Personne responsable	Échéance	Budget	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.
Conception d'un site Internet <ul style="list-style-type: none"> Développement du contenu/onglets Conception possible d'un logo 	Mireille Caissie et René Goguen	Début mai 2013	1 000 \$							
Conception et impression d'affiches (poster 11 x 17)	Mireille Goguen	Août 2013	200 \$							
Conception et impression d'enseignes (4x4)	Comité plébiscite	Août 2013	1 500 \$							
Page Facebook	Mireille Goguen	28 oct 2013	0 \$							
Promotion de la <u>consultation publique (impression et envoi)</u> <ol style="list-style-type: none"> Préparation du communiqué de presse Préparation de l'invitation. Choix de la date de mise à la poste. Publicité radio. Envoi de l'invitation dans les bulletins paroissiaux. Prêtre. Envoi d'un résumé de l'étude de faisabilité 	Mathieu D'Astous	3 semaines avant la consultation publique	500 \$							
Promotion de la rencontre avec les organismes communautaires et les entreprises <ul style="list-style-type: none"> Convocation téléphonique et courriel 	Roger Després	2 semaines avant la consultation publique	0 \$							
Promotion de la rencontre d'information en septembre <ol style="list-style-type: none"> Préparation du communiqué de presse Préparation de l'invitation. Choix de la date de mise à la poste. Publicité radio. Envoi de l'invitation dans les bulletins paroissiaux. Prêtre. 	Mathieu D'Astous	3 semaines avant la rencontre d'information	350 \$							
Capsules ou chronique à la radio	Mathieu D'Astous	Mai 2013	0 \$							
Communiqué de presse mensuel. Déterminer les sujets mensuels.	Mathieu D'Astous	Continu	0 \$							
Conférence de presse (avis du plébiscite avec le Ministre)	René Goguen	Sept. 2013	0 \$							
Entente pour publicité à la radio et le journal l'Etoile	Mathieu D'Astous	Juin 2013	500 \$							
Boite vocale et courriel professionnel	René Goguen	Mai 2013	100 \$							
TOTAL			4500 \$ + TVH = 5085 \$							

3.5 Comité du plébiscite

Le comité du plébiscite doit quant à lui veiller au développement d'une stratégie afin de s'assurer que la population soit au courant du projet et que la bonne information soit transmise à la population. Voici la liste des membres du comité du plébiscite :

- Majella Dupuis, présidente;
- Sophie Williams;
- Marc Picard;
- Adrien Léger;
- Mathieu D'Astous;
- Roméo Bourque;
- Léonard Allain;
- Roger Després.

3.6 Session de vision communautaire

Comme mentionné plus haut, l'approche choisie pour ce projet valorise l'engagement de la communauté dans les différentes étapes du projet. Nous avons donc procédé à une session de vision communautaire avec les résidents du D.S.L. de Cocagne afin de connaître leurs défis, leurs besoins et leurs aspirations.

La session de vision communautaire a comme principal objectif de concevoir l'image que la communauté se fait de son avenir. C'est une étape très importante dans le processus de développement communautaire puisque cette session permet aux citoyens de s'exprimer sur ce qu'ils veulent, où ils souhaitent se positionner dans l'avenir et d'imaginer la vie telle qu'elle pourrait être. C'est l'occasion pour eux de se concentrer sur l'avenir, de reconnaître les réalisations et d'utiliser les leçons apprises pour progresser.

Une communauté doit être définie, précisée et imaginée par ceux et celles à qui elle appartient. Les projets conçus et développés dans le respect du milieu contribuent à bâtir des communautés plus vivantes, plus dynamiques, des communautés en « santé » au sein desquelles les citoyens développent un fort sentiment d'appartenance. Cette session de vision communautaire est donc importante.

Ce dialogue fut établi entre les participants et les animateurs afin de travailler ensemble pour examiner et comprendre les différentes opinions. Même si les participants ne sont pas d'accord sur tous les points de vue exprimés, il est important que chacun sente que son opinion a été entendue, respectée et enregistrée et que la discussion puisse se poursuivre dans un climat où chacun se sent à l'aise. Il était important à travers ce dialogue que les participants réalisent que leur statut de communauté non-incorporée les prive de l'opportunité d'apporter des changements et que le projet d'incorporation peut leur apporter des bienfaits et des avantages qui leur permettront de mieux vivre dans l'avenir.

Cette session eut lieu le mardi 5 février 2013 au Club du Village à Cocagne. 81 personnes y ont participé. Chaque participant était assigné à une table de façon aléatoire et devait participer à une discussion animée par un animateur désigné. Les animateurs furent répartis en 11 tables, dont une table pour les résidents anglophones.

La soirée fut divisée en trois parties :

- 1) Présentation et mise à jour du projet;
- 2) Discussions en petits groupes;
- 3) Plénière.

Les discussions en petits groupes étaient divisées en trois parties, dont :

- 1) Discussion sur la situation actuelle de Cocagne (défis, forces, faiblesses, ce qu'on aimerait conserver);
- 2) Discussions sur les besoins de Cocagne et ce que les résidents aimeraient améliorer;
- 3) Priorisation de la 2^e partie.

3.6.1 Synthèse de la session de vision communautaire

Il est à noter que les éléments de la section 3.6.1 et 3.6.2 sont strictement des idées obtenues de la part des participants. Les chiffres situés à la suite de certains éléments indiquent le nombre de fois que cet élément a été ressorti lors des discussions.

1^{ÈRE} PARTIE : FORCES ET FAIBLESSES DE COCAGNE

FORCES

- Fierté et sentiment d'appartenance des citoyens;
- Endroit où il fait bon vivre, paisible et tranquillité; (4x)
- Beaux paysages (mer, côtes, espaces verts, champs, etc.); (10X)
- Bien localisé (à proximité de Moncton); (3X)
- Accès à l'autoroute;
- Endroit attrayant pour les gens de l'extérieur;
- Qualité de vie; (4X)
- Paroisse unie, esprit ouvert, gens accueillants et gentils;
- Pêche;
- Infrastructures et entreprises existantes. (8X)

FAIBLESSES

- Défis environnementaux (pollution, érosion, zonage, gaz de schiste); (6X)
- Défis sociaux (bénévolat, exode); (4X)

- Exode de la population; (3X)
- Engagement et implication de la communauté;
- Ile de Cocagne;
- Aucun pouvoir de gouvernance (communauté dortoir de Moncton);
- Aucun contrôle sur le développement; (4X)
- Manque ou n'a pas de (6X):
 - Marché communautaire;
 - Restaurants;
 - Parcs;
 - Place publique/ point de rencontre;
 - Information touristique plus visible, endroit pour les retenir;
 - Infrastructures et sécurité piétonnière.
- Aucun système d'eau et égouts; (3X)
- La question des 4 voies sur la route 11 est un enjeu très important qui entrainerait des changements majeurs pour la communauté en termes d'aménagement du territoire.

À CONSERVER

- Les infrastructures (pharmacie, médecin/clinique, aréna, marina, quille, motels, sentiers, etc.); (5X)
- Nos entreprises;
- La qualité de vie à Cocagne.

2^E PARTIE : AMÉLIORATIONS ET BESOINS

- Obtenir un contrôle sur le développement du territoire; (11X)
- Obtenir davantage d'espaces verts; (3X)
- Contrer l'exode des jeunes; (3X)
- Préserver les acquis; (3X)
- Aménagement d'un centre-ville avec restaurants et magasins; (5X)
- Appui de la communauté envers les commerces et les producteurs locaux (ex : marché des fermiers); (3X)
- Augmenter le nombre d'entreprises locales; (3X)
- Améliorer/ajout de services de santé (ex : centre médical, foyer pour personnes âgées); (5X)
- Évaluer le besoin d'implanter un système d'eau et égouts; (3X)
- Évaluer la possibilité d'obtenir des accotements/trottoirs;
- Améliorer l'éclairage des rues;
- Définir les besoins des organismes communautaires et augmenter l'engagement des gens de la communauté (plus de bénévoles); (5X)
- Plus d'activités locales (festivals, projets éco-touristiques, etc.); (6X)
- Mieux utiliser les infrastructures présentes;

- Développement et protection du territoire de Cocagne (terre, eau, mer et côtes); (11X)
- Développement de l'économie locale (ex : industrie des huîtres);
- Développer une zone industrielle et une zone résidentielle bien définie;
- Amélioration des routes;
- Continuer à développer des activités et infrastructures qui répondent aux besoins de tous; (5X)
- Explorer le potentiel touristique de Cocagne (ex : régates, Cocagneries, etc.); (4X)
- L'utilisation des infrastructures pendant toute l'année (ex : marina, camping, etc.);
- Doter Cocagne d'un plan stratégique, approuvé par la communauté;
- Embauche d'un agent de développement communautaire qui voit aux activités communautaires ainsi qu'au développement économique de la région.

Lors de cette discussion, les participants ont réalisé que le projet d'incorporation pourrait les aider dans leurs démarches futures afin de :

- S'organiser nous-mêmes, se préparer pour l'avenir; (4X)
- Avoir un conseil élu qui travaille pour la communauté et qui est responsable de ses actions; (3X)
- Avoir accès à des subventions fédérales et provinciales ainsi qu'à plus de ressources; (4X)
- Pouvoir exercer un contrôle sur le développement de leur communauté; (4X)
- Avoir une voix unique et plus de poids pour approcher les gouvernements;
- Annexer l'île de Cocagne à la communauté rurale de Cocagne;
- Recevoir les taxes sur l'essence;
- Exercer un plus grand contrôle sur notre part de la tarte fiscale;
- Avoir une communauté mieux organisée, motivée, unie et fière;
- Avoir accès à plus de services.

3^E PARTIE : PRIORISATION

Pour conclure, les participants de la session de vision communautaire ont ressorti les grandes priorités de la communauté de Cocagne. Voici la liste de ces priorités :

- Assurer la protection de l'environnement, des côtes, des espaces verts, de l'eau potable et des ressources naturelles; (4X)
- Doter Cocagne d'un plan d'aménagement du territoire afin, entre autres, de protéger la valeur de nos propriétés ainsi que l'environnement; (4X)
- Mettre en place un plan d'évacuation d'urgence (mesures d'urgence) en cas de désastre naturel;

- Favoriser le développement continu de la communauté de façon contrôlée et avec des règlements;
- Prendre soin de sa population en augmentant les services de santé (centre médical) et en ayant des infrastructures prêtes pour accueillir les personnes âgées et à besoins spéciaux; (3X)
- Développer un projet rassembleur afin de promouvoir davantage l'engagement communautaire;
- Mettre en place un plan de communication;
- Avoir une gouvernance locale qui donne une voix forte à la communauté; (5X)
- Favoriser le développement touristique; (3X)
- Préparer une planification rurale qui toucherait entre autres l'économie locale et le développement social. (4X)

3.6.2 Sondage

Pendant la session de vision communautaire, un sondage d'opinion fut distribué à tous les participants afin d'avoir le pouls de ces derniers concernant le projet d'incorporation, les défis qui sont présentement rencontrés avec le D.S.L. et les améliorations souhaitées. Ce sondage a permis aux participants de s'exprimer sur ce projet pour une seconde fois, en privé et dans l'anonymat. En tout, 67 sondages furent répondus.

Tableau 3.6.2 – A : Résultats du sondage d'opinion distribué lors de la session de vision communautaire

	Nombre de participants	Nombre de répondants	Taux de réponse	En faveur	%	Contre	Ne s'est pas prononcé
Êtes-vous en faveur de l'établissement d'une communauté rurale avec le D.S.L. de Cocagne ?	81	67	83 %	66	98,5 %	0	1
Voulez-vous que cette proposition soit soumise à un vote (c'est-à-dire à un plébiscite dans le D.S.L.) ?	81	67	83 %	63	94 %	2	2

Les répondants du sondage voient que le projet d'incorporation peut leur apporter davantage que le D.S.L. Selon le sondage, l'établissement d'une communauté rurale pour le D.S.L. de Cocagne leur permettrait entre autres:

- De prendre en main leur futur, leur destin et de s'organiser avant que les autres communautés le fassent à leur place;

- De mieux accommoder les besoins locaux, mieux développer du D.S.L., les parcs et la communauté en général;
- Atteindre leur vision et être mieux outillé;
- Avoir un contrôle sur la planification et le développement touristique et commercial;
- Avoir une voix, plus de pouvoir pour la communauté et son développement;
- Avoir accès à des ressources financières;
- Unir la communauté et être proactif;
- Prendre contrôle de notre communauté;
- D'offrir de meilleurs services de santé pour les aînés et la population en général;
- D'avoir des représentants élus par la communauté;
- Avoir plus de services;
- Pour progresser davantage;
- Pour pouvoir protéger l'environnement et les infrastructures.

Ils ont également réalisé que sans le projet d'incorporation, plusieurs actions ne peuvent être accomplies telles que :

- Gérer un plan d'aménagement et un plan des mesures d'urgence;
- Planifier adéquatement leur avenir, obtenir un meilleur contrôle sur le développement de leur communauté, améliorer la protection de l'environnement;
- Obtenir plus de services (loisir, santé);
- Avoir une voix politique plus forte pour Cocagne, une gouvernance locale qui est représentative;
- Être vraiment maître de chez-soi, protéger nos acquis et nos intérêts.

Leur vision communautaire consiste donc à (ce qu'ils aimeraient améliorer ou développer dans la communauté):

- Avoir des infrastructures améliorées;
- Grandir le tourisme et les activités de groupe, sociale, culturelle pour tous les âges;
- Des parcs, des restaurants, un marché de fermier, un sentier, la mer, un terrain de camping, espaces verts, une piscine municipale, un centre sportif;
- Améliorer le service routier (c'est-à-dire avoir de meilleures routes);
- Obtenir un service de garderie et un service de santé;
- Être organisé, protégé et contrôler les acquis, avoir un conseil en place élu;
- Avoir un plan de mesures d'urgence, un plan d'aménagement du territoire, un plan de développement économique, un plan de communication;
- Offrir de l'aide aux entrepreneurs en favorisant le développement économique social et rural de Cocagne;
- Exercer un contrôle pour avoir une voix plus représentative;
- Être respectueux de son environnement, protéger nos ressources naturelles;

- Développer les loisirs, les sports et les activités pour le bien-être des résidents, bâtir une communauté unie;
- Devenir autosuffisant, promouvoir le développement durable;
- Faire l'annexion de l'île de Cocagne;
- Évaluer les possibilités d'un système d'eau et égouts;
- Se concentrer sur un Cocagne en santé;
- Promouvoir la vie communautaire, une communauté qui s'occupe des siens.

En général, les participants ont apprécié être consultés durant ce processus. Ils ont apprécié l'information qui fut transmise et le déroulement de la session de vision communautaire. Ils souhaitent que l'étude et le projet aillent de l'avant pour bénéficier à la communauté et que le comité continue à les engager dans les différentes étapes du projet.

3.6.3 Conclusion sur la session de vision communautaire

Durant la session de vision communautaire, les résidents de Cocagne ont eu l'opportunité de nous faire part des défis auxquels fait face la région. Entre autres, la population s'est exprimée à maintes reprises sur les défis environnementaux, tels que la protection des zones côtières, des zones agricoles, des zones boisées, des zones résidentielles, etc. Le manque de contrôle quant au développement du territoire de Cocagne a également été soulevé. La population souhaite pouvoir aménager son territoire. Avec une communauté rurale, les résidents pourront finalement obtenir satisfaction puisque la communauté rurale devrait, dans un délai de deux ans, avoir mis sur pied un plan d'aménagement du territoire.

Un second point fréquemment soulevé par les résidents est le manque de pouvoir dans les décisions locales. L'incorporation du D.S.L. de Cocagne en une communauté rurale permettrait aux résidents de Cocagne d'entamer les premiers pas vers la prise en charge de leur communauté. La communauté rurale permettrait aux résidents de Cocagne d'avoir un gouvernement local où les décisions seraient prises localement par des gens de la région. En effet, les résidents pourraient se doter d'un conseil qui pourrait veiller de plus près aux besoins de développement de leur communauté.

En dernier lieu, plusieurs résidents sont inquiets face à la diminution de l'implication communautaire des bénévoles et l'exode des jeunes. L'ajout de services répondrait possiblement mieux aux autres besoins de la région (développement économique, socioculturel et touristique, l'amélioration de la qualité de vie).

Bien que nous sommes conscients que l'incorporation du D.S.L. de Cocagne en une communauté rurale ne soit pas la réponse à tous les besoins de la région (par exemple, l'augmentation des services de santé, l'annexion de l'île de Cocagne, etc.), cette action serait un premier pas vers le changement. Nous sommes d'avis que la communauté rurale permettrait de répondre à la majorité des besoins et des améliorations voulues par la population de Cocagne et que celle-ci en sortirait gagnante.

3.7 Consultations publiques

Le comité d'étude a tenu deux consultations publiques afin d'informer sa population des résultats de la session de vision communautaire tenue en février 2013, ainsi que pour l'informer de l'avancement du projet.

Ces consultations publiques ont aussi permis aux résidents de Cocagne d'avoir un aperçu de l'étude de faisabilité du projet d'incorporation du D.S.L. de Cocagne en une communauté rurale. Cette activité a également donné l'opportunité aux citoyens de poser des questions, exprimer leurs préoccupations, partager leurs opinions et donner des commentaires sur le projet en question.

La première consultation publique ciblait principalement les entrepreneurs de la région de Cocagne ainsi que les organismes communautaires. Cette rencontre eut lieu le mercredi 22 mai 2013 à 19h, à la Marina de Cocagne. La seconde consultation publique ciblait l'ensemble des résidents du D.S.L. de Cocagne et eut lieu le mercredi 29 mai 2013 à 19h, à la Marina de Cocagne.

40 personnes ont participé à la première consultation et 100 personnes ont pris part à la consultation publique ouverte à l'ensemble de la population.

3.7.1 Synthèse des consultations publiques

Lors de la période de discussion, plusieurs points furent soulevés. Voici un résumé des principales préoccupations soulevées:

- Division du territoire et le nombre de représentants élus par quartiers et par l'ensemble de la population;
- Questions relatives au budget détaillé, dont le salaire des élus;
- Fonctionnement de la communauté rurale après 2014;
- L'ajout possible de services et les coûts associés au budget;
- L'acceptation et le refus d'être responsable des services;
- La transition (budget transitoire);
- Plébiscite (électeur minimum requis);
- L'incorporation versus le plan d'aménagement;
- Le processus pour mettre en place le plan de mesures d'urgence;
- Comparatifs avec les autres municipalités avoisinantes et leur taux de taxation;
- Inquiétude envers le gouvernement;
- Bénéfices pour Cocagne (ex : revenus supplémentaires à la communauté);
- Les infrastructures actuelles (fonctionnement avec le Conseil récréatif et l'obtention des fonds pour les autres organismes);
- L'annexion de l'Île de Cocagne à la communauté rurale de Cocagne.

3.7.2 Sondage

CONSULTATION PUBLIQUE – 22 MAI 2013

Invitation lancée aux entrepreneurs et organismes communautaires

Tableau 3.7.3 – A – Résultat des sondages du 22 mai 2013

Nombre de participants	Nombre de répondants	Taux de réponse	En faveur de l'incorporation	Opposé à l'incorporation	Indécis
40	8	20 %	100 % des répondants	0 %	0 %

** Une invitation formelle à répondre au sondage ne fut pas faite à la fin de la présentation, ce qui peut expliquer en partie le faible taux de réponse enregistré lors de cette rencontre*

Pourquoi êtes-vous en faveur de l'incorporation ?

- Aménagement du territoire;
- Pour le développement du D.S.L.;
- Le projet est bien organisé;
- Pouvoir de décision et de gestion;
- Faire avancer des choses et les projets;
- Avoir quelqu'un pour parler pour les gens de Cocagne;
- Meilleure participation de la population.

Améliorations :

- Information devrait être disponible plus largement;
- S'assurer que ça marche très bien.

CONSULTATION PUBLIQUE – 29 MAI 2013

Invitation lancée à tous les résidents du D.S.L. de Cocagne

Tableau 3.7.3 – B – Résultat des sondages du 29 mai 2013

Nombre de participants	Nombre de répondants	Taux de réponse	En faveur de l'incorporation	Opposé à l'incorporation	Indécis
100	65	65 %	97 % des répondants	0 %	3 %

Pourquoi êtes-vous en faveur de l'incorporation ?

- Autonomie communautaire;
- Protéger le patrimoine agricole (2X);
- Plus de flexibilité, surtout pour les pompiers;
- S'assurer de l'avenir et de l'évolution de Cocagne (2X);

- Aider la communauté de Cocagne;
- Avoir des représentants voyant aux intérêts locaux de la population (4x);
- Prise en charge de la communauté (7x);
- Pouvoir de gouvernance et de décision (6x);
- Gestion des fonds et prise de décisions (2X);
- Protéger la qualité de vie;
- Les avantages sont nombreux;
- L'avancement et l'épanouissement de notre communauté (2x);
- Il y a longtemps que l'on devrait avoir une communauté;
- Maximiser les services à un coût raisonnable;
- Poursuivre la possibilité d'attirer de jeunes familles et le développement touristique et commercial;
- Pour améliorer les services locaux;
- Je crois que c'est une bonne chose que nous pouvons prendre les dépenses en mains, mais je ne veux pas qu'il y ait plus de police;
- Je veux que Cocagne reste abondant!;
- On n'a pas de choix;
- Il y a des gens intelligents à Cocagne pour gérer le territoire;
- Possiblement beaucoup d'amélioration à Cocagne;
- Mobilisation plus grande de la communauté;
- Better for us;
- Parce qu'il le faut!;
- Services essentiels;
- Excellent projet pour la communauté;
- Il est temps. Si Cocagne veut, Cocagne peut;
- Pour pouvoir avoir le dernier mot pour la communauté;
- Parce que c'est nécessaire;
- Pour avoir le contrôle;
- Pour avoir notre opinion;
- Faut s'organiser avant de se faire organiser;
- Premier pas vers le développement;
- Cocagne must improve;
- Prenons-nous en main avant que la province le fasse (3x)
- Pour faire la force de notre communauté.

Améliorations :

- Mettre l'emphase sur l'autonomie que la communauté obtiendra. Nous sommes maîtres de notre avenir;
- En parler à nos voisins et à la radio communautaire;
- Être positif;
- Publicités dans les médias;
- Montrez des tableaux comparatifs;
- Réfléchir à une stratégie pour avoir un effet de vague pour le OUI;
- Continuez votre beau travail! Bravo!;
- Informez les gens davantage (2x);

- Nommez les avantages du projet
- Restez clair et précis. Demeurez positif. Faire ressortir autant de bons points que les points négatifs. Ne pas cacher des points négatifs;
- Atteindre les jeunes, car se sont eux qui vont faire la différence;
- Word of mouth, Facebook. Expliquez le projet plus simplement aux personnes âgées car ceux-ci, c'est l'argent qui est important pour eux;
- Une fois incorporé, aidez les familles à revenir à Cocagne;
- Let's get going;
- Laissez les gens comprendre l'importance de prendre des décisions locales;
- Travaillez ensemble;
- Rendre ça plus clair: Qu'est-ce qu'on ne peut pas accomplir comme D.S.L. et que l'on pourrait accomplir si on était incorporé en communauté rurale?;
- S'assurer que la population ira voter;
- Pas encore convaincu, mais possibilité.

3.7.3 Conclusion sur les consultations publiques

Les consultations publiques furent un bon moyen d'entendre les points de vue des résidents de Cocagne, de répondre à leurs questions et d'éclaircir certains éléments du projet. Suite aux échanges, plusieurs éléments ressortis lors de la session de vision communautaire sont également ressortis à nouveau lors de la consultation publique, ce qui nous indique l'importance de la gouvernance locale et du plan d'aménagement du territoire. Le projet de communauté rurale de Cocagne permettrait aux résidents d'être plus proactifs dans le développement de leur région. Avec la communauté rurale, ils auraient le pouvoir de décision quant à leur plan d'aménagement du territoire (utilisation des terres). Le conseil aurait également le pouvoir de gérer des ressources humaines, matérielles et financières, ce qui donnerait accès aux résidents de Cocagne à des ressources humaines et matérielles disponibles pour l'élaboration de projets communautaires et à la recherche de financement.

L'implantation d'une communauté rurale permettrait également à Cocagne de développer une stratégie pour contrer ses défis (exode des jeunes, développement économique, social et touristique, engagement communautaire, etc.). Il faut tout d'abord que Cocagne se positionne sur ses nombreux avantages en tant que communauté bilingue, située près d'un grand centre (Dieppe-Moncton) et près de la mer. Ce sont tous des éléments qui jouent à l'avantage de Cocagne lorsque l'on parle de l'attrait de jeunes familles et de l'attrait de nouvelles entreprises. Avec un plan d'aménagement du territoire et les ressources humaines, matérielles et financières mises en place avec la communauté rurale, celle-ci pourrait travailler à développer des projets de nature touristique (Cocagneries, marché des fermiers, festival, annexion de l'Île de Cocagne, etc.), des projets de nature économique (développement de la communauté, délimitation d'une zone industrielle et d'une zone résidentielle) et voir à l'ajout de nouveaux services afin d'améliorer la qualité de vie des résidents de Cocagne.

3.8 Rencontre d'information

En septembre 2013, une rencontre d'information sera organisée afin de présenter la proposition finale du projet de la constitution du D.S.L. de Cocagne en une communauté rurale.

ÉBAUCHE

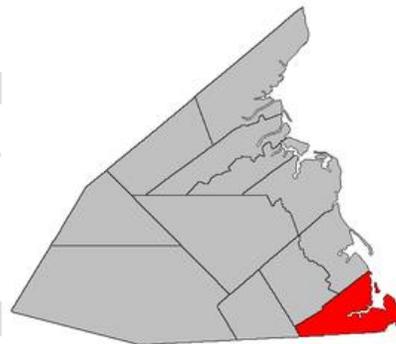
4.0 PORTRAIT DE LA RÉGION

4.1 Situation actuelle du D.S.L de Cocagne

Le Comté de Kent représente 4% de la population du Nouveau-Brunswick et 10% des francophones de la province. Composé de 30 833 habitants, dont 10% sont d'origine autochtone et 72% d'origine française, on y retrouve 27 municipalités et D.S.L. Les principales villes sont Bouctouche et Richibouctou.

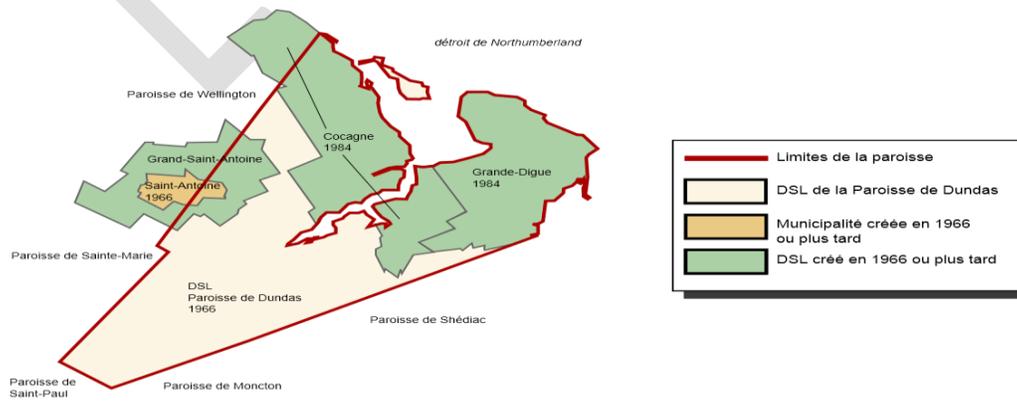


Comté de Kent



D.S.L. de Cocagne

Le D.S.L. de Cocagne, est situé dans le comté de Kent, à l'est du Nouveau-Brunswick. La communauté fut fondée en 1767 par des familles acadiennes. Devenu un District de services locaux en 1984, il compte 2 545 habitants (recensement 2011) répartis sur 6 643 hectares de terre, avec une assiette fiscale de 161 883 600 dollars. La communauté de Cocagne est composée à 83,3% de francophones, 13% d'anglophones et 3,7% d'autochtones et autres nationalités. Le D.S.L. est entouré des communautés de Saint-Antoine, Grande-Digue et Dundas. Sa proximité avec le grand centre de Moncton et plusieurs autres villes d'importance telles que Shediac et Bouctouche fait de Cocagne un endroit idéal et stratégique pour s'établir.



Dans la région de Kent, on retrouve une certaine diversité d'emploi. Les principales entreprises dans cette région œuvrent dans le domaine de la transformation et de la construction. Deux facteurs peuvent expliquer pourquoi certaines entreprises éprouvent de la difficulté à recruter et retenir une main d'œuvre qualifiée, soit le niveau d'éducation de la population qui est peu élevé et l'exode des jeunes vers les grands centres afin d'acquérir une formation postsecondaire. Cependant, plusieurs caractéristiques uniques au comté de Kent ainsi qu'à Cocagne constituent un attrait majeur pour certains investisseurs potentiels, tels que le bilinguisme de la population, la qualité de vie, le niveau de compétences des travailleurs, le système de taxation et la proximité de la mer. Cocagne a un autre avantage, celui d'être situé près du Grand Moncton (environ 37 km, soit 20 minutes en voiture).

La région de Kent fait également face à plusieurs défis selon le profil socio-économique de la région de Kent préparé par le RDÉE-Nouveau-Brunswick:

- La diversification de son économie du savoir;
- Le développement touristique;
- L'intégration des jeunes en affaires;
- Le développement rural.

Le projet d'incorporation du D.S.L. de Cocagne en communauté rurale cible tous ces défis.

4.1.1 Entreprises/organismes/infrastructures

La communauté de Cocagne est très active et dynamique. La preuve, elle compte plus d'une vingtaine d'organismes/comités communautaire, une centaine d'entreprises ainsi que plusieurs infrastructures.

Liste des comités actuels dans la communauté de Cocagne :

- Groupe de développement durable du Pays de Cocagne (GDDPC);
- Transition Cocagne;
- Jardins EBB;
- Histoire Cocagne;
- D.S.L. Cocagne;
- Chevaliers de Colomb;
- Conseil récréatif;
- Marina de Cocagne;
- Pompiers volontaires de Cocagne;
- Club 50 d'Âge d'Or;
- Conseil paroissial;
- Caisse populaire;
- École Blanche-Bourgeois;
- Chorale de l'église;
- Hockey mineur;
- Les amis de la Villa;
- Regroupement des dames acadiennes et francophones;
- Club du Village;
- Classe d'alphabétisation;
- Chambre de Commerce Kent-sud;
- Sentier NB
- Gymnastique;
- United ATV Club;
- Les Cocagneries.

Liste des entreprises qui opèrent dans la région de Cocagne (source, *Entreprise Kent*) :

Tableau 4.1 – A - Nombre d'entreprise selon le type d'industrie

Types d'industries	Nombre d'entreprise
Agriculture, foresterie, chasse et pêche	10
Construction	32
Commerce	15
Industrie de l'information et industrie culturelle, loisir	8
Transport & services de réparation	8
Finance, assurances et immobilier	4
Services professionnels, scientifiques et techniques	16
Services d'enseignement	2
Soins de santé et du corps	12
Hébergement et services de restauration	6
Total	113

Agriculture, foresterie, pêche et chasse

1. Cocagne Seafood (1995) Ltd.;
2. Harbour Authority of Cormierville Inc.;
3. Ferme Marcel Goguen;
4. Fleur du Pommier Ltée (la);
5. Gestion forestière ACFOR forestry Management Inc.;
6. Goguen Lumber;
7. L.E.G Sylviculture;
8. Perreault & Fils Inc.;
9. R&D Shellfish Ltd.;
10. Verger de la rivière Cocagne.

Construction

1. A&R Construction;
2. Atlantic Roofers LTD.;
3. Aubrey's Painting Inc.;
4. Bourgeois, G. Painting Services;
5. Breau, Léonard Electric Ltd.;
6. Cocagne Excavating Ltd;
7. Cocagne Hardwood Floors Ltd.;
8. Cocagne Painting CO. Ltd.;
9. Cocagne Siding Installers (1995) Inc.;
10. Cormier, Emery & Sons Siding Ltd.;
11. Cormier Custom Home Inc.;
12. Country View Drywall Ltd.;
13. CVR Home Improvements Inc.;
14. E. E. Allain Construction and Repair Inc.;
15. Eugene's Electric Inc.;
16. Ferguson Painting;
17. Gerry Melanson Concrete Floor;
18. Goguen Custom Painting Ltd.;
19. G&C Foundation;
20. Isox Maritime Ltd.;
21. Ionic Ventilation Inc.;
22. Ken's Roofing and Siding;
23. LeBlanc Gutter and Repair;
24. LR Electrical Services;
25. Mazerolle, B & C Construction Inc.;
26. Modul TS Inc.;
27. Noël's Electric (1990) Ltd/Ltée;

28. O & B Construction Inc.;
29. Palms and Pillars Interior Decorating;

30. Powell, Art Construction Ltd.;
31. Quality Excavating;
32. Vista Interior and Construction.

Commerces

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Allain Sales & Service Ltée; 2. Bayview Ceramic and Gift Shop; 3. Bijouterie Cléo's Jewellery; 4. Cocagne Irving Convenience; 5. Cocagne Tire New Used & Rims Inc.; 6. Cocagne Variety Ltd.; 7. Dépanneur Cormierville Convenience Store 1996; 8. Entreprise Aqualbert; | <ol style="list-style-type: none"> 9. Harbour Light Craft Shop; 10. La Palourde ; 11. Magasin Eudore A. Melanson et Fils Ltée; 12. Pharmacie de Cocagne; 13. Pitou's Fancy Paw; 14. Sears Catalogue Store (Cocagne); 15. Wildabout Wampum. |
|---|---|

Industrie de l'information, culturelle et/ou loisir

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Centre de Quilles de Cocagne; 2. Club du Village Inc.; 3. Club 50 d'âge d'or; 4. Cocagne Marina; 5. Conseil récréatif de Cocagne; | <ol style="list-style-type: none"> 6. Couvent (le); 7. Parc Acadien de Cocagne (1994) Ltée; 8. Groupe de Développement Durable du Pays de Cocagne Inc. |
|--|---|

Transport & services de réparation

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Adrien Goguen & Fils Ltée; 2. Cocagne Service Station Inc.; 3. GCR Truncking limited; 4. Goguen Repair Shop; | <ol style="list-style-type: none"> 5. McGraw, Gérard Auto Repair; 6. Melanson's Auto Repair; 7. Omer & Roméald Débosselage Ltée; 8. Riverside Garage Ltd. |
|--|---|

Finances, assurances et immobilier

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Caisse populaire Kent-sud; 2. Coordinates Capital Group; | <ol style="list-style-type: none"> 3. Coastal Cottage Rentals; 4. Seascapre Propreties Inc. |
|--|---|

Services professionnels, scientifiques et techniques

- | | |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Allain Jet Wash; 2. Allain Roof Inspection LTD.; 3. Ayrshire Group LDT; 4. Consilium Mundi Inc.; 5. Dragage Acadien Ltée; 6. Gauvis Scrap Metal Removal; 7. GT Marketing & Photo; 8. Key Associate (The)/ Associés Clés (Les); 9. LD Solutions; | <ol style="list-style-type: none"> 10. LeBlanc, C.A. Comptables Généraux Licenciés/ Certified General Accountants; 11. MacGillivray Roof Inspection & Consulting (2001) Inc.; 12. Maritime Propeller Rebuilding Ltd.; 13. Simple Signs & Graphics; 14. Synapse Studios; 15. Taratech Inspection Services Inc.; 16. Tomczyk's Computer Repair. |
|--|--|

Services d'enseignement

1. Causerie Amicale;
2. Garderie Anne-Marie (Cocagne) Inc.;

Soins de santé et du corps

1. À la Douce Brise esthétique;
2. Art du Ciseaux (L');;
3. Centre de Counselling Anise Melanson;
4. Chez Pauline;
5. Corinne Beauty Salon;
6. Dallaire Barbier & Beauty;
7. Foyer Arsenault;
8. Foyer Côte d'Or Inc.;
9. Metafit Inc.;
10. Salon Belle Image de Coiffure;
11. Salon Dawn;
12. Spiritual Rejuvenators Ltd.

Hébergement et services de restauration

1. Anchor's Point Restaurant;
2. Aréna Cocagne;
3. Auberge Eymet/Eymet Inn Inc.;
4. Chalet de la Mer Rouge;
5. Choco-Cocagne;
6. Motel Cocagne Ltée.

Voici une liste des services offerts actuellement dans le D.S.L. de Cocagne par le Conseil récréatif de Cocagne ainsi qu'une liste des installations communautaires appartenant au Conseil récréatif de Cocagne:

Tableau 4.1 – B – Liste des services offerts par le D.S.L de Cocagne et les installations communautaires du Conseil récréatif de Cocagne.

Installations communautaires appartenant au Conseil récréatif	<ul style="list-style-type: none">- Aréna;- Centre de quilles;- Marina;- Motel;- Champ de balle.
Services actuels du D.S.L.	<ul style="list-style-type: none">- Service d'incendie.

4.1.2 Services actuels

Bien que la communauté de Cocagne paraisse petite, elle démontre un dynamisme et une volonté de prospérer par ses nombreuses actions dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens en plus de favoriser une communauté active.

Étant une communauté située près du Grand Moncton, Cocagne est consciente qu'elle vivra dans les prochaines années une augmentation de sa population. Étant déjà un endroit de vacances pour plusieurs familles habitants dans la région de Moncton, depuis quelques années, plusieurs familles viennent s'y installer de façon permanente afin de s'éloigner de la ville. Ceci étant dit, les besoins au niveau d'infrastructures et de services se font ressentir. Toujours dans le but de grandir davantage et améliorer la qualité de vie de ses citoyens, Cocagne est à la recherche de nouveaux moyens afin de se faire

connaître et d'aller chercher plus de ressources à investir dans ses infrastructures, entreprises et services.

Présentement, les résidents du D.S.L. de Cocagne paient pour recevoir les services suivants :

- Administration;
- Contrôle des chiens;
- Lumières de rues;
- Gestion des déchets solides;
- Service d'incendie;
- Sports et loisirs;
- Service de protection policière;
- Service des transports (routes, voirie, etc.);
- Service d'urbanisme.

Les résidents du D.S.L. de Cocagne paient pour le service d'urbanisme mais ils n'obtiennent pas les services complets en raison de l'absence d'un plan d'aménagement du territoire (utilisation des terres).

Quelques services sont également partagés avec les autres communautés avoisinantes :

- Service d'urbanisme;
- Gestion des déchets solides;
- Service d'incendie;
- Service de protection policière;
- Contrôle des chiens.

4.2 Population

Voici un tableau présentant la population de Cocagne selon le recensement de 2006 et 2011. Les chiffres indiquent une légère diminution de l'ensemble de la population de Cocagne dans les cinq dernières années, soit une variation de -3,8%. Avec le projet d'incorporation, il faut tenter de renverser cette tendance en attirant de nouvelles familles et de jeunes travailleurs. L'âge médian de sa population, 50 ans, nous indique que la majorité des résidents de Cocagne sont près de la retraite. Il est donc important d'envisager des services et installations adéquates pour les résidents de Cocagne dans un avenir rapproché.

Tableau 4.5 – A - Population du D.S.L. de Cocagne

	Cocagne
Population en 2011	2 545
Population en 2006	2 646
Variation de la population	- 3.8%
Âge médian	49.1 ans

Source : Statistique Canada, recensement 2011.

Voici un tableau présentant la langue maternelle des habitants de Cocagne. Ce tableau démontre que la langue française prédomine chez les résidents de Cocagne. Il ressort également qu'on y retrouve une proportion non négligeable de résidents anglophones.

Tableau 4.1 – B - La langue maternelle de la population de Cocagne en nombre d'habitants

Langue maternelle	Cocagne	Total (%)
Anglais	330	13,17%
Français	2120	84,63%
Langues non officielles	15	1,6%
Anglais et français	40	0,6%
Total	2505	100%

Source : Statistique Canada, recensement 2011

4.3 Limitations du D.S.L. de Cocagne

Voici quelques limitations et défis rencontrés par le D.S.L. de Cocagne:

- Les résidents du D.S.L. peuvent difficilement participer à l'élaboration de stratégies de développement économique touchant leur propre communauté;
- Ne sont pas incorporés;
- Est seulement constitué en comité consultatif pour aviser le Ministre;
- Les décisions sont prises par le gouvernement provincial;
- Ne possèdent aucun pouvoir pour :
 - offrir et gérer des services;
 - embaucher du personnel;
 - posséder des biens publics;
 - adopter des arrêtés;
 - gérer l'utilisation des terres et les finances (sur le budget, taux d'impôt foncier et emprunts, etc.).
- La protection adéquate de l'eau potable et son approvisionnement à court et long terme sont déjà menacés à certains endroits;
- L'absence d'un plan d'aménagement du territoire en vue de s'assurer que les divers usages des terres (p. ex. : résidentiel, commercial, institutionnel, récréatif et agricole) aient lieu seulement dans des endroits convenables pour la croissance et le développement désirés de la communauté.

De plus, le budget relatif à la prestation des services locaux est actuellement établi par le Ministre de l'Environnement et Gouvernements locaux qui fixe aussi le taux d'impôt foncier local. Il est difficile pour un D.S.L. d'emprunter pour des projets d'immobilisation pour la prestation des services locaux.

4.4 Budget du D.S.L. de Cocagne

Voici un tableau qui démontre le coût de chacun des services et comment ces dépenses sont réparties selon les services pour le budget de l'année 2013 dans le D.S.L. de Cocagne.

Tableau 4.4 – A- Répartition des dépenses dans le D.S.L. de Cocagne (2013)

Postes budgétaires	Dépenses 2013	%
Service de contrôle des chiens	5 503 \$	0.6%
Service d'administration général	23 588 \$	2.5%
Service d'évaluation foncière	31 405 \$	3.3%
Service de planification rurale	53 786 \$	5.7%
Éclairage des rues	93 000 \$	10%
Service de police	95 475 \$	10.2%
Services récréatifs et communautaires	161 884 \$	17.3%
Service de protection incendie	223 411 \$	23.9%
Service de gestion des déchets solides	248 182 \$	26.5%

Dans les D.S.L., les biens résidentiels occupés par le propriétaire (maisons) sont assujettis à un prélèvement provincial spécial de 0,5765 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation. Ce prélèvement aide à couvrir le coût des services locaux tels que les services de police et l'entretien des routes qui sont fournis par la province dans ces communautés.

Le taux d'impôt foncier dans le D.S.L. de Cocagne est présentement de 1.0376 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière. Les services de collecte de déchets solides et de protection contre les incendies absorbent présentement la majorité du budget du D.S.L. de Cocagne.

Le taux d'impôt foncier local pour le D.S.L. de Cocagne passerait de 0,4611 \$ à 0,6820 \$ par tranche de 100\$ d'évaluation foncière d'ici 2015. Ce prélèvement aide à couvrir le coût des services locaux tels que le service pour l'entretien des routes qui est fourni par la province dans le D.S.L..

En 2013, le taux d'impôt foncier provincial est de 0,5765 \$ par tranche de 100\$ d'évaluation foncière. Ce taux passerait à 0.4665 \$ par tranche de 100\$ d'évaluation foncière en 2015. La somme des taux local et provincial représente 1,0376 \$ en 2013 pour atteindre 1.1485 \$ d'ici 2015 pour les propriétés résidentielles.

Les propriétés résidentielles non occupées par le propriétaire (appartements, chalets, résidences) sont assujettis au taux local d'impôt foncier provincial de 1,3973 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation tandis que pour les propriétés non résidentielles (commerces) ce taux est de

2,1035 \$. En 2015, ces taux atteindront 1,3373 \$ et 2,0201 \$ respectivement. La somme des taux local et provincial équivaut donc 2,0193 \$ et 3,0431 \$ pour ces deux types de propriétés.

Les propriétés résidentielles occupées par le propriétaire (maisons) dans les D.S.L. sont admissibles à un crédit d'impôt provincial applicable aux résidences au taux de 1,3973 \$ par tranche de 100\$ d'évaluation foncière.

D'après la structure actuelle de l'impôt foncier, les biens situés dans les D.S.L. sont imposés comme suit :

Tableau 4.4 – B - Taux d'imposition foncier actuel (2013) pour les différents types de propriétés

Taux d'impôt foncier de 2013 pour le D.S.L. de Cocagne (par tranche de 100\$ de la valeur évaluée)				
Population : 2 545		Assiette fiscale : 161 883 600 \$		
Type de propriété	Taux local	Taux provincial	Taux provincial spécial	Taux total
Propriété résidentielle occupée par le propriétaire	0,4611 \$		0.5765 \$	1,0376 \$
Propriété résidentielle non occupée par le propriétaire (Chalet, appartement, résidence secondaire, terrain vacant, terre agricole)	0,4611 \$	1,3973 \$		1,8584 \$
Propriété non résidentielle (Commerce)	0,6916 \$	2,1035 \$		2,8776 \$

Tableau 4.4 – C – Taux d'imposition foncier sur les cinq dernières années

Années	Taux d'imposition foncier
2012	1,0406 \$
2011	1,0362 \$
2010	1,0475 \$
2009	1,0492 \$
2008	1,0411 \$

Tableau 4.4 – D – Taux de taxation des municipalités avoisinantes du D.S.L de Cocagne

Municipalité	Taux
Taux proposé de la communauté rurale de Cocagne	1.1485 \$
Bouctouche	1.1675 \$
Shediac	1.4784 \$
Richibucto	1.3278 \$
Cap Pelé	1.2004 \$

4.5 Assiette fiscale

Au cours des 10 dernières années, Cocagne a connu une augmentation de son assiette fiscale de 77 millions de dollars, ce qui équivaut à une augmentation d'environ 7,4 millions de dollars par année. En 2013, le D.S.L. possède une assiette fiscale de 161 883 600 dollars, soit une augmentation de 5 846 550 dollars comparativement à 2012.

Tableau 4.5 - Assiettes fiscales du D.S.L. de Cocagne

Assiette fiscale de 2003	84 918 227 \$
Assiette fiscale de 2012	156 036 050 \$
Assiette fiscale de 2013	161 883 600 \$
Augmentation entre 2003 et 2013	76 965 373 \$
Augmentation entre 2012 et 2013	5 847 550 \$

Source : ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux.

4.6 Évaluation foncière

Le projet de communauté rurale n'apportera pas une augmentation de l'évaluation foncière. La révision de l'évaluation foncière est la responsabilité de Service Nouveau-Brunswick sur l'ensemble du territoire du Nouveau-Brunswick,

Service Nouveau-Brunswick (SNB) procède à l'évaluation des propriétés de deux façons. La première est l'évaluation basée sur les données du marché. Les valeurs foncières sont donc ajustées chaque année par rapport au marché immobilier de la région. D'autres éléments peuvent affecter la valeur des propriétés telles que des rénovations, nouvelles constructions ou ajouts/démolitions.

La seconde est une évaluation physique faite par un évaluateur à chaque réinspection générale. Une réinspection générale veut dire qu'un évaluateur visite chaque propriété afin de mettre les dossiers de SNB à jour. Comme cette méthode prend du temps, elle est faite à tous les dix ans

pour les propriétés résidentielles et à tous les six ans pour les propriétés non-résidentielles et les propriétés résidentielles n'étant pas occupées par le propriétaire. Cocagne est divisée en quatre secteurs afin de faciliter la tâche aux évaluateurs. Les dernières réinspections de propriétés résidentielles effectuées par SNB à Cocagne ont eu lieu en 1994, 1998 et 1999, en fonction du secteur. Celles pour les propriétés non-résidentielles et les propriétés résidentielles n'étant pas occupées par le propriétaire ont eu lieu en 2009. La prochaine réinspection générale dans la région de Cocagne pour les propriétés résidentielles est prévue en 2013 et devrait être complétée en 2015. Celle pour les propriétés non-résidentielles et les propriétés résidentielles n'étant pas occupées par le propriétaire sont prévues en 2015 ou 2016. *Il est à noter que les dates de réinspection générale sont provisoires et peuvent être sujettes à des modifications.*

5.0 COMMUNAUTÉ RURALE

5.1 *Qu'est-ce qu'une communauté rurale peut faire pour le D.S.L de Cocagne ?*

Le modèle de communauté rurale, selon le ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux, a pour but d'investir les Néo-Brunswickois du pouvoir de prendre des décisions locales afin de planifier la croissance de leurs collectivités et de répondre à leurs besoins en matière de services locaux.

Une communauté rurale peut être composée d'un D.S.L., d'un village et/ou d'une ville, ou une combinaison de ces derniers, ayant une population et une assiette d'impôt foncier suffisante pour créer une communauté rurale viable. Le conseil de la communauté rurale aurait le pouvoir de prendre des décisions afin de satisfaire les besoins de leur communauté.

Il est important de faire la différence entre une communauté rurale et un(e) ville/village, ceux-ci n'ayant pas tous les mêmes responsabilités. De plus, le service de police, le service de voirie, la collecte des ordures, les lumières de rues, les sports et loisirs, le contrôle des chiens et la protection des incendies demeurent la responsabilité de la province lors de l'incorporation. Dès son incorporation, la nouvelle communauté rurale de Cocagne deviendrait responsable du plan d'aménagement du territoire, des services d'administration ainsi que de l'établissement d'un plan de mesures d'urgence.

5.2 *Pourquoi former une communauté rurale ?*

Nous avons reconnu plus tôt que la création d'une communauté rurale pour le D.S.L. de Cocagne pourrait apporter beaucoup à la communauté. En effet, le projet d'incorporation permettrait à la communauté de Cocagne d'avoir accès à plus de ressources financières afin de voir à son développement économique, touristique et culturel. Ces nouvelles ressources financières permettraient également à la communauté d'améliorer et de développer leurs infrastructures.

La création d'une communauté rurale pourrait également mener à l'amélioration et l'ajout de services municipaux, ce qui contribuerait à l'amélioration de la qualité de vie des résidents et par la même occasion, à la diminution de l'exode des jeunes ainsi que la venue de jeunes familles. Par ces nouveaux services la communauté rurale de Cocagne favoriserait également le développement économique de la région, Cocagne serait en mesure d'attirer de nouvelles entreprises et favoriser la création de nouveaux emplois.

Comme Cocagne se situe près de la mer, il est important pour la population de voir à la protection de l'environnement, ce qui serait possible avec l'établissement d'une communauté

rurale. En effet, Cocagne serait en mesure d'établir une réglementation et d'autres mesures qui pourraient l'aider à protéger son territoire.

Pour conclure, la communauté rurale apporterait à Cocagne une voix plus forte, un pouvoir décisionnel sur le plan local, la mise en place d'un conseil ainsi qu'une représentation auprès des instances gouvernementales provinciales et fédérales. Les résidents de Cocagne seraient alors plus en mesure de voir à leurs intérêts et au bien-être de leur région.

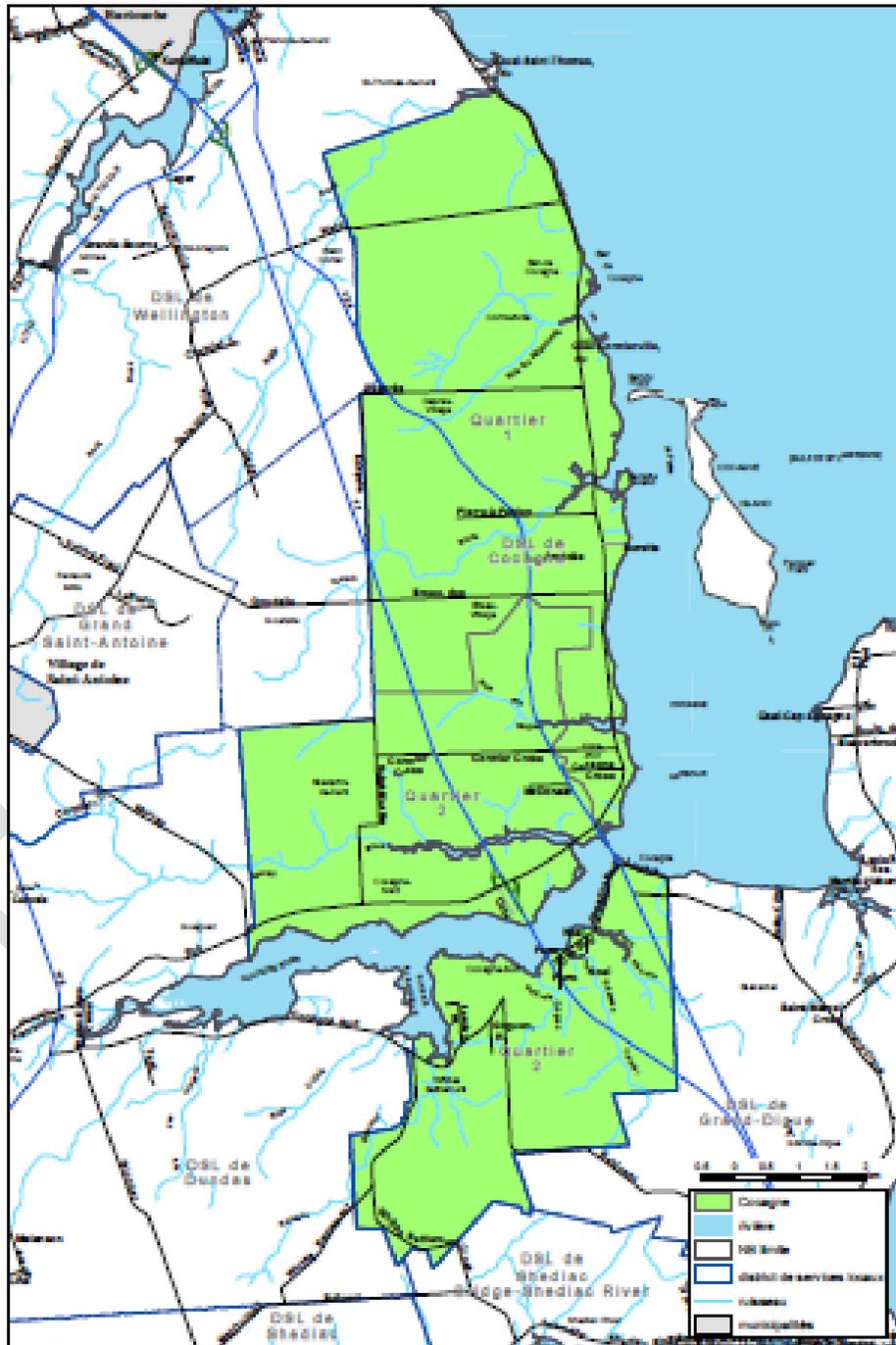
5.3 Le nom de la nouvelle communauté rurale

Un nom serait donné à la communauté rurale pour son incorporation selon la *Loi sur les municipalités*. Le nom de la communauté rurale serait "Cocagne".

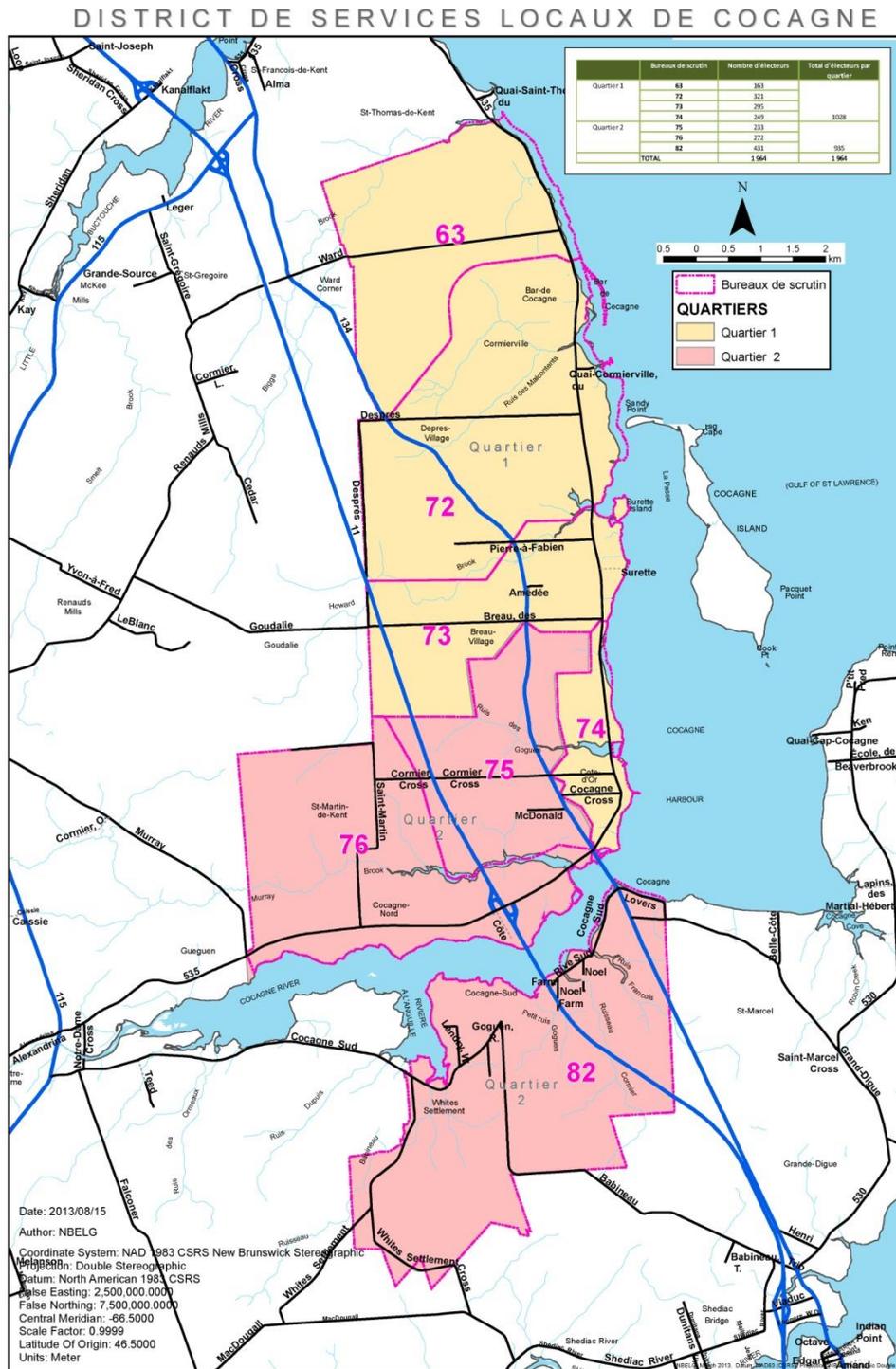
Les résidents du D.S.L. de Cocagne possèdent déjà une adresse civique et postale. La constitution d'une communauté rurale ne changerait en rien les adresses civiques et postales présentement en vigueur dans le D.S.L. Les noms locaux et les adresses postales de la communauté du 9-1-1 actuelle demeurerait les mêmes. Tous les noms, panneaux et cartes de la communauté rurale seraient inchangés.

5.4 Limites géographiques de la communauté rurale

La communauté rurale de Cocagne comprendrait les limites actuelles du D.S.L. de Cocagne. Une fois la communauté rurale en place, Cocagne pourrait procéder à une demande d'annexion de l'Île de Cocagne, qui se situe actuellement dans le D.S.L. de Dundas.



5.5 Carte des quartiers



La division des quartiers a été faite de sorte à s’assurer la meilleure représentation possible de la population de Cocagne dans chacun des quartiers.

Tableau 5.5 – Nombre d’électeurs

	Bureaux de scrutin	Nombre d’électeurs	Total d’électeurs par quartier
Quartier 1	63	163	1028
	72	321	
	73	295	
	74	249	
Quartier 2	75	233	935
	76	272	
	82	431	
	TOTAL	1 964	1 964

5.6 Gouvernance

5.6.1 Le conseil de la communauté rurale

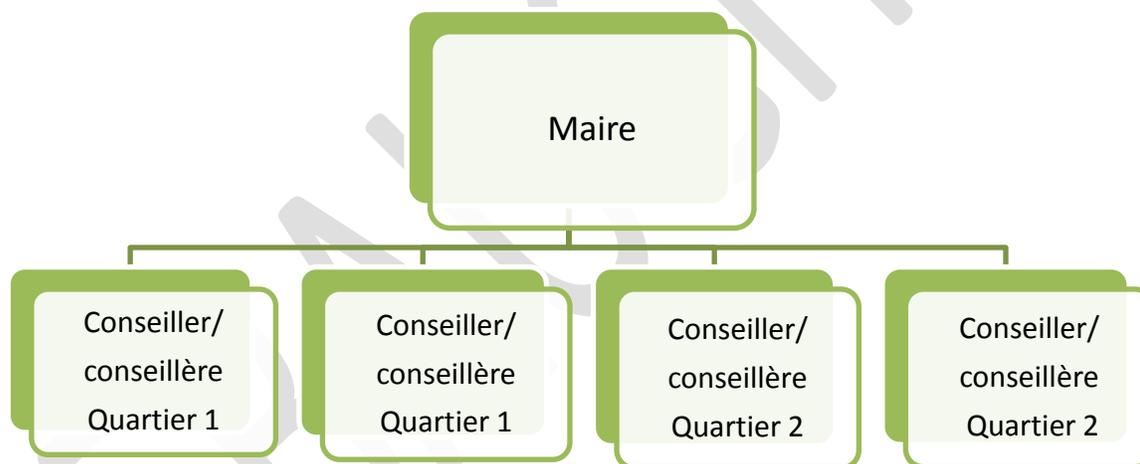
Le comité consultatif du D.S.L. actuel serait dissout au moment de la création de la communauté rurale et un nouveau conseil serait élu. Avec cette nouvelle entité, les résidents de Cocagne obtiendraient ce qu’ils n’ont pas actuellement, soit un réel pouvoir de décision. Ils auraient leur mot à dire sur le développement économique, social, environnemental ainsi que sur les enjeux de leur communauté.

- La communauté rurale serait divisée en deux quartiers, soit les quartiers 1 et 2;
- Le conseil serait composé en tout de cinq personnes pour faciliter les prises de décision (vote), soit :
 - Un maire élu par l’ensemble de la population;
 - Quatre conseillers et/ou conseillères :
 - deux conseillers et/ou conseillères élus dans chacun des deux quartiers.
- Les premières élections auraient lieu au printemps 2014;
- Le conseil siègerait à partir de juin 2014;
- Le conseil devrait nommer un directeur général afin de voir à la bonne gestion de la communauté;
- Toutes les réunions du conseil municipal seraient publiques et donc les citoyens et les citoyennes de la nouvelle communauté rurale seraient invités à assister aux réunions;
- Les séances du conseil se dérouleraient en français.

La communauté rurale de Cocagne permettrait aux résidents de Cocagne d'élire un conseil sur une base de quatre ans. Toutefois, dans le cas de la communauté rurale de Cocagne, le premier conseil serait élu pour une période de deux ans puisque les élections municipales ont lieu habituellement à tous les quatre ans et les dernières élections ont eu lieu en 2012.

La communauté rurale aurait des pouvoirs financiers qui correspondraient à ses responsabilités. Le conseil de la communauté rurale établirait un budget et le taux d'impôt requis pour sa gouvernance, les services dont elle serait responsable, son administration, la mise en place du plan de mesures d'urgence et du plan d'aménagement du territoire. Les contribuables de la communauté rurale continueraient de bénéficier de la même subvention sans condition de la part du gouvernement provincial qu'ils recevaient dans leur D.S.L. Le maire adjoint serait choisi parmi les quatre conseillers et conseillères élus.

Organigramme 5.6.1 – Conseil municipal de la communauté rurale de Cocagne



5.6.2 Rémunération du conseil

Il est prévu que les membres du conseil recevraient un traitement annuel et des indemnités supplémentaires pour les frais supportés à l'occasion de l'accomplissement de leurs fonctions officielles, quoiqu'il reviendrait au conseil de prendre cette décision par le biais d'un arrêté.

Le conseil de la communauté rurale devrait nommer un secrétaire, un trésorier et un vérificateur. Une personne pourrait assumer les fonctions de secrétaire et trésorier à temps partiel, surtout au début de la création de la communauté rurale, ce qui limiterait les frais administratifs.

Pour les membres du conseil municipal, la rémunération suivante est suggérée.

Tableau 5.6.2 – A : Rémunération suggérée des membres du conseil municipal

Membres du conseil municipal	Rémunération
Maire	2 400 \$
Maire adjoint	1 800 \$
3 conseillers/conseillères @ 1 200 \$	3 600 \$
Total	7 800 \$

5.6.3 Comités permanents

Les membres du conseil municipal participeraient dans divers comités permanents en collaboration avec des membres de la communauté. Voici un aperçu des différents comités que pourrait créer le conseil municipal :

- Planification stratégique;
- Finances;
- Familles;
- Ressources humaines;
- Sports et loisirs;
- Tourisme/développement économique;
- Environnement;
- Jeunesse;
- Communications;
- Santé;
- Arts, culture et patrimoine.

Il faut noter que le comité d'urbanisme serait sous la tutelle de la Commission des services régionaux de Kent.

5.6.4 Bureau de la communauté rurale

La communauté rurale pourrait aussi se doter d'un bureau et autres fournitures et équipement de bureau où le personnel pourrait travailler et où le conseil pourrait se rencontrer. La communauté rurale devrait souscrire à une assurance responsabilité. Le budget annuel d'opération de la communauté rurale devrait également comprendre l'achat de services juridiques et d'avis publics.

Le bureau municipal pourrait être situé à l'aréna. Un local de 3 000 pieds carrés est présentement disponible au coût de 10 \$ le pied carré. Ce montant comprend également le chauffage, le stationnement et le déneigement en hiver. Par contre, on évalue qu'un espace de 500 pi² pourrait être suffisant au départ.

$$500 \text{ pi}^2 @ 10 \$ \text{ pi}^2 = 5 000 \$$$

Salle de réunion du conseil

Pour ce qui est de la tenue des réunions mensuelles du conseil, le Club 50 d'Âge d'Or de Cocagne a une disponibilité les lundis et mercredis soir. L'utilisation de ce local est au coût de 50 \$/soir.

$$12 \text{ réunions} \times 50 \$ = 600 \$$$

5.6.5 La structure administrative (Le personnel)

Le D.S.L. de Cocagne ne peut embaucher de personnel ou posséder un bureau administratif. En tant que communauté rurale, Cocagne pourrait bénéficier d'un bureau administratif et de personnel pour appuyer le conseil et répondre aux besoins de la communauté.

Le gouvernement provincial est présentement propriétaire de quelques-uns des bâtiments, terrains et équipements pour la prestation des services locaux (p .ex. caserne et camions d'incendie dans les services de district locaux). La communauté rurale pourrait posséder des bâtiments, des terrains et de l'équipement pour la prestation des services locaux dont elle serait responsable.

Il serait important, une fois la communauté rurale en marche, d'avoir un employé à temps plein afin de voir à la bonne gestion de la nouvelle communauté rurale. Cet employé aurait comme titre "directeur ou directrice général(e) de la communauté rurale de Cocagne". Le directeur ou la directrice général(e) agirait comme administrateur/administratrice en chef de la communauté rurale. Il ou elle serait nommé par le conseil et assurerait la direction de tous des services de la communauté rurale dans le cadre de ses fonctions quotidiennes en plus d'assumer la responsabilité d'autres employés, s'il y a lieu. Le directeur ou la directrice général(e) occuperait également les fonctions de greffier/trésorier avec les responsabilités juridiques de la communauté rurale, de la tenue et de la conservation des documents officiels de la communauté rurale comme les lettres patentes, les livres de règlements, les procès-verbaux, les livres de comptes, etc. Ses tâches comprendraient :

- Rendre compte au conseil de la communauté rurale de la gestion des budgets de fonctionnement et d'immobilisations;
- Siéger sur un certains nombre de comités, conseils et commissions en tant que représentant de la communauté rurale;
- Occuper un rôle de gestionnaire de ressources humaines, matérielles et financières de la communauté rurale;
- Percevoir et recevoir tous les fonds de la communauté rurale et tenir les registres et les livres de comptabilité;
- Dresser des rapports périodiques à la demande du conseil;
- Dresser après chaque exercice financier un rapport détaillé des finances de la communauté rurale;

- Assurer les communications entre le conseil et les autres employés, s'il ya lieu, de la communauté rurale;
- Examiner les plaintes et les réclamations contre la communauté rurale;
- Étudier les projets de règlements de la communauté rurale et soumettre au conseil les budgets, les plans, les programmes et les projets qu'il a préparés ainsi que ses observations et ses recommandations concernant les plaintes, les réclamations et les projets de règlements qu'il a étudiés;
- Faire un rapport au conseil sur tout sujet qu'il croit devoir porter à sa connaissance en vue de la saine administration des deniers publics, du progrès de la communauté rurale et du bien-être des citoyens;
- Assister aux séances du conseil, rédiger et conserver les registres, procès verbaux et tous autres documents pertinents au conseil;
- Donner son avis et présenter ses recommandations sur les sujets discutés sans avoir le droit de voter;
- Être le gardien du sceau corporatif de la communauté rurale;
- Veiller à l'exécution des règlements de la communauté rurale et des décisions du conseil. Notamment, veiller à l'emploi des fonds pour lesquels ils ont été votés;
- Être en relation avec le ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux.

Le directeur ou la directrice général(e) municipal devrait avoir au minimum les qualifications suivantes :

- Avoir un diplôme en administration ou en gestion et/ou avoir de l'expérience de travail pertinente;
- Avoir de bonnes compétences langagières orale et écrite en français et en anglais;
- Idéalement, avoir une bonne connaissance de la communauté.

Un salaire annuel de 50 000 \$ pourrait être versé au directeur ou à la directrice général(e) en échange de ses services. L'horaire de travail pourrait être du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 avec une pause d'une heure pour le dîner, soit un total de 35 heures par semaines sur 52 semaines. Deux semaines de congé payé lui seraient permises en plus d'avoir accès à certains avantages sociaux tels que l'assurance santé, l'assurance dentaire, l'assurance vie, etc. Le conseil municipal pourrait éventuellement faire l'embauche d'une deuxième personne, selon ses besoins administratifs, qui agirait à titre de secrétaire municipal. *Il est à noter que le salaire et autres bénéfices du directeur/directrice général (e) seraient à la discrétion du conseil.*

5.7 Prestation des services municipaux

Le conseil de la communauté rurale serait chargé d'offrir un plan d'aménagement du territoire, un plan de mesures d'urgence et l'administration de la communauté.

Le gouvernement provincial continuerait d'assurer la prestation et la gestion financière des services locaux, y compris les services de police, de voirie, de protection contre les incendies, d'éclairage des rues, des installations récréatives et communautaires, du contrôle des chiens et de la collecte et de l'évacuation des ordures, jusqu'à ce que le conseil de la communauté rurale décide d'assumer la responsabilité pour la prestation de ces services, le cas échéant.

La communauté rurale aurait la possibilité de graduellement prendre en charge la prestation de ces autres services locaux, selon le rythme qui lui convient. Une telle décision serait prise par l'adoption d'un arrêté par le conseil de la communauté rurale, à la suite d'une évaluation des bénéfices et des coûts. Cette démarche fournirait une occasion à tous les membres de la communauté rurale d'avoir leur mot à dire et d'influencer la prise de décision.

Au niveau du plan de communication, le logo et l'image de la communauté rurale devraient être conçus pour ensuite développer les outils de communication de base (site Internet, carte d'affaires, papeterie, bulletin d'information, enseignes, etc.). Le développement de l'image est une composante très importante car elle reviendrait de façon constante sur tous les outils de promotion ou de communication, dont les documents officiels. Le plan de communication devrait également prendre en considération l'aspect langagier. En effet, comme mentionné précédemment, une partie de la population de Cocagne est anglophone et il est important pour la communauté rurale de pouvoir les servir dans leur langue. Le conseil municipal pourrait évaluer les besoins de communication en temps et lieu.

5.7.1 Plan de mesures d'urgence

La nouvelle communauté rurale, une fois en place, aurait la responsabilité de :

- mettre sur pied et maintenir un comité des mesures d'urgence;
- nommer un directeur ou une directrice du comité des mesures d'urgence et prescrire ses fonctions, qui devraient comprendre la préparation et la coordination des plans de mesures d'urgence pour la communauté rurale;
- nommer parmi les membres de son conseil un comité chargé de conseiller le directeur sur l'élaboration des plans de mesures d'urgence;
- élaborer et approuver les plans de mesures d'urgence;
- couvrir les dépenses des membres du comité nommés tel que mentionné plus haut;
- conclure des accords avec des personnes et des organisations et les payer pour les services rendus dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan de mesures d'urgence.

Le plan de mesures d'urgence est un service et une responsabilité que le conseil de la communauté rurale devra mettre en place en cas de sinistre. Ce service est

présentement assuré par le gouvernement provincial par l'entremise d'un comité régional regroupant divers ministères (p. ex. Sécurité publique, Santé, Environnement, Services familiaux et communautaires). Une fois la communauté rurale en place, ce service serait sous la responsabilité de cette dernière et le restera aussi longtemps que la communauté rurale sera en place.

La communauté rurale pourrait avoir recours à différents outils afin de l'aider dans cette démarche:

- Développer un partenariat avec différents ministères, dont le ministère de la Sécurité publique;
- Utiliser des exemples d'autres plans de mesures d'urgence mis en place dans d'autres municipalités;
- Embaucher les services d'un professionnel.

5.7.2 Plan d'aménagement du territoire (utilisation des terres)

Le gouvernement provincial, à travers la Commission des services régionaux de Kent est actuellement responsable des services d'urbanisme pour le D.S.L. de Cocagne. Cependant, présentement, le D.S.L. de Cocagne n'est pas doté d'un plan d'aménagement du territoire, donc Cocagne n'a aucun contrôle sur les divers usages des terres. Le conseil de la communauté rurale, une fois mis en place, serait responsable d'offrir ce service. À ce titre, il est prévu que la communauté rurale adopte et applique un arrêté sur le plan d'aménagement du territoire dans les deux ans suivant sa création. Ce plan d'aménagement du territoire permettrait à la communauté rurale de s'assurer que différents types d'aménagement (p. ex. résidentiel, commercial, institutionnel, récréatif et de ressources) soient établis de manière ordonnée et aux endroits appropriés. Un arrêté de lotissement et un arrêté de construction pourraient éventuellement être adoptés pour l'ensemble de la communauté rurale. Il est prévu que le service de planification de l'utilisation des terres serait fourni en collaboration avec la Commission des services régionaux de Kent.

Le processus serait fait selon les dispositions dans la *Loi sur l'urbanisme*. Le département de l'urbanisme et la Commission des services régionaux de Kent accompagneraient le conseil dans ce processus. Voici le processus d'adoption d'un nouveau plan d'aménagement du territoire:

1. Demande du conseil de la communauté rurale de Cocagne à la Commission de services régionaux de Kent afin de débiter le processus;
2. Nomination d'un comité d'étude;
3. Tenues de réunions avec le comité d'étude (le nombre de réunions est variable);
4. Préparation de l'ébauche du plan d'aménagement du territoire par le personnel de la Commission des services régionaux de Kent;
5. Présentation par la Commission des services régionaux de Kent de l'ébauche du plan d'aménagement du territoire au comité d'étude;

6. Recommandation du comité d'étude et présentation du plan au conseil de la communauté rurale;
7. Recommandation du conseil de la communauté rurale, demande de l'avis de la Commission des services régionaux de Kent;
8. Après la recommandation de la Commission des services régionaux de Kent, résolution du conseil de la communauté rurale fixant la date et le lieu pour l'écoute des objections au projet d'arrêté;
9. Le conseil de la communauté rural effectue les publications dans les journaux, site Internet;
10. À la date fixée, l'écoute des objections / audience publique;
11. Lecture du document (1^{ère} & 2^e lecture);
12. 3^e lecture et adoption;
13. Soumission de l'arrêté au Ministre;
14. Retour à la Commission des services régionaux de Kent et à la communauté rurale de l'arrêté adopté;
15. Enregistrement du nouvel arrêté à Service Nouveau-Brunswick;
16. Publication dans les journaux indiquant que l'arrêté est terminé, adopté et enregistré.

Tableau 5.7.2.1 Échéancier provisoire pour l'établissement d'un plan d'aménagement du territoire (utilisation des terres)

Échéancier provisoire	2014							2015											
	Juin	Juil	août	Sept	oct	nov	déc	jan	Fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	
Étude préliminaire																			
Élaboration																			
Révisions comité & province																			
Plan rural																			
Principes et propositions généraux																			
Zonage et cartographie																			
Révisions conseil & province																			
Arrêtés /lotissement & construction																			
Élaboration																			
Révision / adoption par le conseil																			

Enfin, il est à noter que certains habitants de Cocagne, conscients de l'importance des ressources et de l'utilisation des terres, ont formé le Groupe de développement durable du Pays de Cocagne Sustainable Development Group Inc. À travers ses démarches, ce groupe travaille à la mise en place de différents programmes d'amélioration de la qualité de l'environnement et de la qualité de vie des citoyens du bassin versant de la rivière de Cocagne. Il serait important d'inclure des représentants de ce groupe de citoyens lors de l'élaboration du plan d'aménagement du territoire de la communauté rurale de Cocagne puisqu'ils connaissent bien la région et ses nombreux défis sur le plan écologique et environnemental.

5.7.3 Commission des services régionaux de Kent

La Commission des services régionaux de Kent couvre tout le territoire du comté de Kent, incluant la région du Grand Rogersville. Elle compte neuf employés dont sept au service d'aménagement, un au service des déchets solides et un directeur général), qui voit à l'ensemble des services de la commission.

Le conseil d'administration de la Commission des services régionaux de Kent se rencontre mensuellement, soit à chaque troisième jeudi du mois. Il est composé de 16 membres, soit six membres représentant les municipalités et dix membres représentant les D.S.L.. Présentement, monsieur Roger Després, président du D.S.L. de Cocagne, siège sur ce comité en tant qu'un des représentants des D.S.L. de la région de Kent. Lorsque le D.S.L. de Cocagne deviendra une communauté rurale, le nouveau maire deviendra automatiquement un membre du conseil d'administration de la Commission des services régionaux de Kent.

La Commission des services régionaux de Kent a comme responsabilité :

- d'assurer et faciliter la prestation de services obligatoires aux communautés;
- de faciliter les ententes volontaires de service entre les communautés intéressées;
- de servir de forum régional pour la collaboration entre les communautés concernant les questions régionales.

Les commissions de services régionaux seront tenues de fournir les services suivants :

- 1) Aménagement régional;
- 2) Aménagement local dans les D.S.L.;
- 3) Gestion des déchets solides;
- 4) Collaboration régionale en matière de service de police;
- 5) Planification régionale des mesures d'urgence;
- 6) Planification des infrastructures régionales de loisirs, de culture et de sport, et partage des coûts de ces installations.

1. Aménagement régional

Les douze commissions de services régionaux sont chargées de l'élaboration d'un plan régional visant à mieux coordonner et gérer l'aménagement et l'utilisation des terres dans leur région respective. Plus particulièrement, les plans régionaux sont axés sur des stratégies qui privilégient des méthodes de développement durable, qui encouragent la coordination de l'aménagement entre les communautés, orientent l'emplacement des infrastructures importantes (routes principales, installations, sentiers) et qui améliorent la coordination du développement commercial et industriel. Les plans régionaux seront aussi un outil important pour mieux gérer, protéger et harmoniser les ressources et les paysages urbains et ruraux.

2. Aménagement local dans les districts de services locaux

Les commissions de services régionaux offre des services d'aménagement du territoire à tous les districts de services locaux. Entre autres, elles veillent à l'élaboration de plans ruraux, à leur gestion et leur application, à l'octroi des permis de construction, à l'inspection des bâtiments et à l'approbation des lotissements. Les commissions encouragent les districts de services locaux à dresser, dans la mesure du possible, des plans communautaires intégrés.

Toutes les municipalités et les communautés rurales peuvent obtenir leurs services d'aménagement local des commissions.

3. Gestion des déchets solides

Les commissions de services régionaux offre aux municipalités, aux communautés rurales et aux districts de services locaux de leur région respective des services d'élimination des déchets solides, services qui relevaient autrefois des commissions de gestion des déchets solides et qui comprennent ce qui suit : exploitation des sites d'enfouissement et des stations de transfert, coordination de divers programmes de recyclage, manutention des déchets dangereux et sensibilisation au compostage. Les commissions de services régionaux peuvent aussi s'engager dans la collecte des déchets solides et la production d'électricité, comme c'est le cas actuellement dans certaines régions.

4. Collaboration régionale en matière de services de police

Les commissions de services régionaux servent de tribune régionale pour évaluer l'efficacité des services de police. En outre, elles cernent les enjeux d'intérêt commun dans leur région respective et guident l'établissement des priorités en matière de services de police. Les commissions doivent également trouver des moyens pour que les services de police de leur région travaillent ensemble afin de partager les coûts, réduire les chevauchements et établir de façon générale des liens plus solides entre eux. Puisque les services de police actuellement offerts varient grandement d'une région à l'autre, le rôle des commissions n'est pas tout à fait le même partout dans la province.

5. Planification régionale des mesures d'urgence

Par l'intermédiaire de leur commission de services régionaux respective, les municipalités, les communautés rurales et les districts de services locaux planifient, coordonnent et mettent en commun les ressources afin d'assurer des interventions plus efficaces en cas d'urgence. Cette concertation porte sur l'élaboration de protocoles régionaux en cas d'urgence (fondés sur des ententes d'entraide entre les communautés), l'appui pour l'établissement et l'actualisation de plans locaux de mesures d'urgence et la facilitation de séances de formation sur les interventions d'urgence régionales ou interrégionales.

6. Planification des infrastructures régionales de loisirs, de culture et de sport, et partage des coûts de ces installations

Les commissions de services régionaux ont la responsabilité de faciliter la planification et le partage des coûts des principales installations sportives, récréatives et culturelles de leur région respective. Par leur entremise, les municipalités, les communautés rurales et les districts de services locaux peuvent s'entendre sur la nécessité, l'envergure et le financement des nouvelles installations (il peut aussi s'agir d'agrandir ou de rénover les installations existantes). Ce genre d'entente peut être établi par les commissions sur une base régionale ou infrarégionale et peut couvrir les dépenses d'investissement initiales et les coûts d'exploitation permanents. Pour recevoir des fonds du gouvernement provincial, les promoteurs du projet doivent obtenir l'appui des communautés qui bénéficieront de ces installations. Les commissions de services régionaux sont tenues de respecter les normes provinciales ou d'autres normes régissant les services fournis.

Autres services

Les commissions de services régionaux peuvent fournir d'autres services convenus par les communautés membres sur une base régionale (tous les membres de la commission) ou infrarégionale (un membre intéressé ou plus, selon le service). Ces services peuvent comprendre les services d'aménagement local ou les services généraux, notamment les achats en gros ou l'achat d'équipement, pour les municipalités et les communautés rurales intéressées. Les commissions continuent de fournir divers services de planification de l'utilisation des terres aux particuliers, par exemple l'octroi de permis de construction.

Ententes de service

Selon l'orientation du conseil de chaque commission, les nouvelles commissions ont le pouvoir de faciliter et de coordonner des ententes entre les communautés visant le partage du coût des services et des infrastructures. Si, par exemple, il est nécessaire de construire de nouvelles installations sportives, de rénover ou de réparer des installations existantes à un endroit d'une région donnée, la communauté qui construit, rénove ou répare les installations pourrait vouloir que les communautés voisines qui les utilisent aident à les payer. Dans ces circonstances, la commission peut faciliter le dialogue entre les

communautés afin de déterminer l'intérêt, élaborer et gérer les ententes découlant de l'exercice au nom des communautés visées et sous la direction de celles-ci.

Collaboration relative aux questions régionales

Un des rôles les plus importants des commissions de services régionaux consiste à collaborer pour prendre les décisions concernant les questions et les services régionaux. Ce rôle peut comprendre ce qui suit :

- prendre des décisions d'aménagement régional au sujet de l'emplacement d'infrastructures communautaires ou de l'utilisation des terres lorsque ces décisions touchent plus d'une communauté;
- bénéficier ou demander du financement provincial ou fédéral, s'il y a lieu, dans l'intérêt de la prestation de services régionaux;
- travailler ensemble pour chercher de nouveaux investissements au sein d'une région, y compris ceux qui comportent des avantages économiques.

Services aux communautés de Premières Nations

Le modèle de services régionaux permettra de fournir des services aux communautés de Premières Nations qui choisissent de les acheter. Les ententes seront élaborées en consultation avec les communautés de Premières Nations et le Secrétariat provincial des affaires autochtones.

5.7.4 Arrêtés municipaux

La *Loi sur les municipalités* ne permet pas à un D.S.L. et à son comité consultatif d'adopter des arrêtés locaux pour réglementer, par exemple, le contrôle des chiens et des lieux dangereux et inesthétiques. La nouvelle communauté rurale pourrait quant à elle adopter des arrêtés locaux (p. ex. procédures applicables aux réunions du conseil, plan d'aménagement du territoire, lotissement, bâtiment, bruit devenant une nuisance publique, concert en plein air et lieux dangereux ou inesthétiques).

5.8 Projection budgétaire

L'assiette fiscale représente l'évaluation foncière de l'ensemble des propriétés résidentielles (résidences, chalets, terrains, lots boisés, etc.) plus une fois et demie l'évaluation foncière de l'ensemble des propriétés non résidentielles (p. ex. les commerces). L'assiette fiscale pour les années 2014 et 2015 dans le tableau ci-dessous ne représente donc qu'une prévision.

Tableau 5.8.- A – Assiette fiscale de Cocagne de 2013 à 2015

	2013	2014	2015
	D.S.L. Cocagne	D.S.L. Cocagne	Communauté rurale de Cocagne
Assiette fiscale	161 883 600 \$	171 127 153 \$	180 898 514 \$

Tableau 5.8.- B – Budget prévisionnel 2015

Budget de la Communauté rurale de Cocagne – 2015	Budget administratif de la communauté rurale de Cocagne – 2015
241 037\$	150 005 \$

** Vous pouvez consulter les annexes 9.1 et 9.2 pour les budgets détaillés*

Il est important de noter que le premier budget de la nouvelle communauté rurale serait adopté pour l'année 2015 seulement. Donc avant 2015, le D.S.L. de Cocagne fonctionnerait avec son budget habituel. À partir de 2015, la communauté rurale fonctionnerait avec deux budgets, soit celui de la communauté rurale (afin de voir aux revenus et dépenses de la communauté et des nouveaux services offerts) et celui du D.S.L. (afin de voir aux dépenses engagées dans le maintien des services qui demeureront sous la responsabilité de la province).

Entre l'adoption du nouveau conseil de la communauté rurale au printemps 2014 et l'établissement du nouveau budget en 2015, un budget de transition pourrait être fourni au nouveau conseil afin que ce dernier puisse remplir ses nouvelles fonctions. La Commission des services régionaux de Kent pourrait également apporter de l'aide au nouveau conseil. Elle pourrait entre autres assurer la gestion administrative, de façon intérimaire, de la nouvelle communauté rurale jusqu'à ce que le conseil soit prêt à prendre pleinement les rênes de celle-ci.

Il faut noter qu'une estimation du budget de 2015 si l'incorporation n'a pas lieu n'est pas possible à estimer pour le moment.

5.9 Taxes proposées

La communauté rurale aurait des pouvoirs financiers qui correspondraient à ses responsabilités. Le conseil établirait un budget annuel et le taux d'impôt foncier annuel requis pour sa gouvernance et son administration, les services de planification de l'utilisation des terres et de mesures d'urgence, ainsi que pour tout autre service qu'elle déciderait d'offrir.

Tableau 5.9 – A – Taux d'imposition à Cocagne de 2013 à 2015

	2013	2014	2015	2015
	D.S.L. Cocagne	D.S.L. Cocagne	D.S.L. Cocagne	Communauté rurale Cocagne
Taux local	0.4611 \$	0.5395 \$	0.5523 \$	0.1297 \$
Taux provincial	0.5765 \$	0.5215 \$	0.4665 \$	-
Taux total	1.0376 \$	1.0610 \$	1.1485 \$	

Le tableau ci-dessus démontre l'évolution prévue du taux d'imposition foncier de Cocagne entre 2013 et 2015. Toujours selon le principe expliqué dans la section précédente, en 2015, le taux d'imposition de Cocagne serait divisé en deux, soit la partie qui serait administrée par le D.S.L. (1.02 \$) afin de défrayer les coûts reliés aux services offerts par la province, et la partie qui serait administrée par la communauté rurale (0.12 \$) afin de défrayer les coûts reliés aux services offerts par la nouvelle communauté rurale. Il est important de noter que l'augmentation du taux d'imposition de 8,7 cent par tranche de 100\$ d'évaluation foncière se ferait entre les années 2014 et 2015 et que les montants de 2014 et 2015 ne sont que des prévisions.

Le tableau suivant illustre l'effet des coûts initiaux reliés à la gouvernance et à l'administration de la communauté rurale sur le taux d'impôt foncier local et la facture d'impôt foncier local, par type et valeur de propriété.

Tableau 5.9 – B - Les effets de l'augmentation du taux d'impôt foncier sur la facture d'impôt foncier dans la communauté de Cocagne (prévision 2015)

D.S.L. de Cocagne	Taux d'impôt foncier par 100\$ d'évaluation foncière			Augmentation du taux d'impôt foncier entre 2014 et 2015	Augmentation nette pour une propriété d'une valeur de :		
	Taux actuel 2013	Taux prévu 2014	Taux prévu 2015		100 000 \$	150 000 \$	200 000 \$
Propriété résidentielle occupée par le propriétaire	1,0376 \$	1,0610 \$	1,1485 \$	+ 0,087 \$	+ 87.00\$	+130.50 \$	+174.00 \$
Propriété résidentielle non occupée par le propriétaire (Chalet, appartement, résidence secondaire, terrain vacant, terre agricole)	1,8584 \$	1,8768 \$	1,9593 \$	+ 0,0825 \$	+ 82,50 \$	+ 123,75 \$	+ 165,00 \$
Propriété non résidentielle (commerciale)	2,7951 \$	2,8302 \$	2,9615 \$	+ 0,1313 \$	+ 131,30 \$	+ 196,95 \$	+ 262,60 \$

6.0 AVANTAGES ET DÉSAVANTAGES POTENTIELS DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMUNAUTÉ RURALE

Avantages

Voici les avantages possibles de l'incorporation du D.S.L. de Cocagne :

Développement économique

- Accès aux programmes de financement (fédéral et provincial), donc avoir plus d'investissement dans la communauté (ex : aller chercher des fonds sur la taxe sur l'essence);
 - La communauté rurale de Cocagne pourrait avoir accès aux fonds sur la taxe sur l'essence permettant de réaliser des projets touchant les domaines suivants :
 - Eau, eaux usées, déchets solides, système énergétique communautaire, transport en commun;
 - Collaboration (partenariats et alliances stratégiques);
 - Connaissance (nouvelles technologies, recherche, surveillance et évaluation);
 - Intégration (planification, élaboration et mise en œuvre de politiques);
 - Gestion des ressources en eau (exploration, échantillonnage et plan d'action pour l'approvisionnement durable en eau potable).
- Attirer de nouvelles familles;
- Attirer et développer des nouvelles entreprises pour favoriser la création d'emploi;
- Assurer un taux de taxation compétitif, contrôle des augmentations foncières;
- Assurer le développement économique, touristique, communautaire, culturel, etc. ;
- Projet de développement éco-touristique (plages, marina, Ile de Cocagne, etc.);
- Cocagne pourrait se doter d'une vision à moyen et long terme pour le développement de son territoire selon un plan stratégique. La communauté choisirait ses propres priorités;
- une population de 2 545 personnes et une assiette fiscale de 161 millions \$ se comparent favorablement avec des municipalités de la région comme Bouctouche (population de 2 423 et assiette fiscale de 190 millions de dollars);
- L'augmentation de la capacité financière du gouvernement local permettrait d'offrir de meilleurs services, de nouveaux services ou encore des services plus

abordables aux moments choisis par la communauté (voir exemple de services à la section 5.9).

Gouvernance

- Pouvoir d'élire un conseil de la communauté rurale, soit un maire et quatre conseillers/conseillères, composé de citoyens de Cocagne qui gèreraient la communauté au lieu que les décisions soient prises à l'extérieur sans considération des valeurs, opinions et désirs de la population;
- Employé exécutant les décisions du conseil et qui supporterait les gens de Cocagne afin qu'ils continuent de travailler ensemble pour le bien-être de leur communauté;
- Obtenir le pouvoir décisionnel sur une partie du budget de fonctionnement annuel, les taux locaux d'impôt foncier et les frais aux usagers pour les services fournis par la communauté rurale;
- S'adapter à un changement voulu plutôt qu'un changement imposé.

Installations

- Amélioration des infrastructures existantes (ex : aréna, terrains sportifs, marina, etc.);
- Donner plus de moyens financiers au Conseil récréatif;
- La nouvelle communauté rurale pourrait créer des installations répondant aux besoins de tous (ex : centre de services de santé, etc.);
- Protéger les biens et acquis que les gens de Cocagne ont bâtis et développés avec le bénévolat tels que le service d'incendie, l'aréna, la marina, le Club 50 d'Âge d'Or, Club du Village, terrain de jeux à l'école Blanche-Bourgeois, etc.;
- Financièrement, la nouvelle communauté rurale aurait la possibilité d'investir dans leurs infrastructures et d'améliorer leurs services afin de mieux répondre aux attentes des gens de Cocagne.

Développement culturel et social

- Assurer une meilleure communication à l'intérieur de la communauté afin que toute la communauté soit informée des activités, événements et des services disponibles à Cocagne et des entreprises qui s'y trouvent.
- Voir à l'épanouissement de la culture, des arts, du sports, de l'éducation et au renforcement de l'économie;
- La protection et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la communauté.

Environnement / Plan d'aménagement du territoire

- Les installations existantes à Cocagne conserveraient leur vocation mais celles-ci pourraient être règlementées (ex : bleuetières, parc à ferrailles, carrières);
- Mise en place du plan d'aménagement du territoire en vue de s'assurer que les divers usages des terres (p. ex. : résidentiel, commercial, institutionnel, récréatif et agricole) aient lieu seulement dans des endroits convenables pour la croissance et le développement désirés de la communauté. Éviter le développement aux dépens de l'environnement et de la communauté.

- Protection des zones écologiquement sensibles et maintien de l'intégrité des terres forestières et agricoles productives;
- Assurer la protection de l'eau potable et son approvisionnement à court et long terme;
 - Améliorer la qualité de vie par l'amélioration des services et l'aménagement du territoire;
 - Plus de flexibilité pour de futures expansions économiques;
 - Assurance que les secteurs de l'environnement et l'aménagement du territoire rencontrent les besoins des générations à venir.

*Il est important de noter que tous ces avantages ne sont que des **avantages possibles** et qu'ils peuvent prendre du temps avant de se manifester.*

Désavantages

Les désavantages recensés de l'incorporation sont :

- Une augmentation des taxes foncières (soit 0.087 \$ par tranche de 100\$ d'évaluation foncière);
- Restriction sur certaines utilisations des terres (règlementation) selon le plan d'aménagement du territoire.

Désavantages du statu quo

Voici les désavantages possibles si le D.S.L. de Cocagne décide de ne pas s'incorporer.

Désavantages financiers/économiques

- Le D.S.L. n'ayant pas le pouvoir de gérer un budget, ne peut faire aucun emprunt;
- Le D.S.L. continuerait d'avoir difficilement accès aux sources de financement additionnelles pour son développement de leur région, tels que le retour sur la taxe sur l'essence;
- Plusieurs projets que la communauté de Cocagne à cœur pourraient difficilement être réalisés tels que :
 - Réparation/amélioration du terrain de jeux de l'école Blanche-Bourgeois (terrain de tennis, piste d'athlétisme);
 - Réparation des infrastructures du Conseil récréatif.

Taxes

- Le D.S.L. n'aurait pas le pouvoir de se prononcer sur le taux d'imposition ni sur l'usage des fonds.

Développement communautaire et des jeunes

- Le D.S.L. continuerait d'avoir un accès très limité aux programmes de financement gouvernemental pour le développement communautaire;
- Le D.S.L. continuerait de ne pas avoir de ressources financières suffisantes pour réparer et améliorer les installations actuelles. Elles continueraient à se détériorer et il serait difficile d'en avoir de nouvelles;
- L'essoufflement des bénévoles pourrait mettre en péril certains services communautaires (ex : le Conseil récréatif);
- Sans développement, l'exode des jeunes continuerait de s'accroître.

Qualité de vie et services

- Sans sources de financement additionnelles, le D.S.L. continuerait d'avoir de la difficulté à mettre en place de nouveaux projets pouvant apporter une amélioration de la qualité de vie;
- Le D.S.L. ne connaîtrait pas de changement et/ou d'amélioration quant à leurs services offerts.

Gouvernance

- Le D.S.L. continuerait d'être gouverné par la province;
- Le D.S.L. continuerait de n'avoir aucun pouvoir de décision;
- Le D.S.L. continuerait d'avoir un faible poids politique pour influencer les décisions financières qui seraient prises pour la Commission des services régionaux de Kent;
- Cocagne n'aurait pas plus de pouvoir auprès des gouvernements;
- Le D.S.L. ne pourrait pas s'impliquer davantage et serait peu représenté dans les décisions locales;
- Le D.S.L. n'aurait pas plus de pouvoir décisionnel pour gérer son propre territoire;
- Les citoyens n'auraient pas un forum permettant la rétroaction et l'expression de leurs valeurs et leurs opinions face au développement de projets pour la communauté.

7.0 PROCHAINES ÉTAPES

Voici un aperçu des principales étapes nécessaires à la création et à la mise en œuvre de la communauté rurale de Cocagne:

Août 2013

- Présenter le rapport final de l'étude de faisabilité au Ministre de l'Environnement et Gouvernements locaux.

Septembre 2013

- Lorsque le sommaire du rapport final de l'étude de faisabilité sera complété, il sera envoyé à la population afin que tous puissent obtenir tous les renseignements nécessaires;
- Rencontre d'information avec les résidents de Cocagne pour présenter le rapport final de l'étude de faisabilité;
- Ministre de l'Environnement et Gouvernements locaux ordonne la tenue d'un plébiscite auprès du Directeur général des élections.

Octobre 2013

- Processus de détermination de l'appui local (Plébiscite). 28 octobre 2013.

Suite à un plébiscite favorable

Hiver 2014

- Approbation de la communauté rurale proposée par le Cabinet (décret en conseil), suivant la recommandation du Ministre de l'Environnement et Gouvernements locaux.

Mai 2014

- Première élection du conseil;
- Prestation du serment d'entrée en fonction et première réunion du premier conseil.

Après le printemps 2014 (principales phases de mise en œuvre de la communauté rurale) :

- Le conseil embaucherait officiellement un membre du personnel de la communauté rurale;
- Le conseil adopterait un arrêté concernant les procédures applicables à ses réunions;
- Le conseil se doterait d'un sceau corporatif;
- Le ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux tiendrait des sessions de formation auprès des membres du premier conseil et du personnel de la nouvelle communauté rurale afin de les aider à assumer leurs responsabilités et à exercer leurs pouvoirs de façon adéquate.
- Le conseil préparerait et adopterait :
 - Le premier budget annuel de la communauté rurale pour l'année 2015.
 - Un plan de mesures d'urgence;

- Un plan d'aménagement rural pour la communauté rurale avec l'appui de la Commission des services régionaux de Kent;
- Le conseil de la communauté rurale verrait à la préparation d'un plan à long terme pour la prestation des autres services locaux afin de répondre aux besoins actuels et futurs au sein de la communauté rurale (plan stratégique). Le conseil devrait aussi décider de la prise en charge de la responsabilité de services locaux au fur et à mesure que la communauté serait prête;
- Le conseil verrait à la préparation d'un plan de communication concernant la nouvelle communauté rurale (p. ex. affichage le long du système routier, logo) afin de favoriser le développement d'une identité propre à la nouvelle communauté rurale.

7.1 Plébiscite

Un plébiscite (vote par oui ou non) pourrait être tenu dans le D.S.L. de Cocagne, conformément au Règlement 2005-95 de la *Loi sur les municipalités*. Élections NB avisera le D.S.L. de Cocagne par courrier du lieu, de la date et de l'heure des scrutins par anticipation et du scrutin ordinaire.

L'appui de la population locale serait suffisant si une majorité (50 % +1) des votants au plébiscite se prononce en faveur de l'établissement d'une communauté rurale.

8.0 CONCLUSION & RECOMMANDATION

Nous constatons à travers les résultats de cette étude que les citoyens de Cocagne sont très proactifs et s'impliquent beaucoup dans le développement de leur communauté. En effet, les résidents de Cocagne souhaitent léguer une communauté forte et prospère aux générations futures. Nous pouvons également remarquer tout le travail effectué et les progrès accompli depuis le début de ce nouveau projet.

Les résidents de Cocagne réalisent qu'ils font face à de nombreux défis au niveau du développement économique, socio-culturel et touristique, ainsi qu'au niveau de la gouvernance locale et de la planification de l'utilisation des terres. L'étude a démontré que le projet d'une communauté rurale à Cocagne serait bénéfique afin de surmonter les défis rencontrés. Après consultation de la population, le comité d'étude a conclu que celle-ci est prête à avancer et appuie le projet de communauté rurale.

Nous recommandons donc fortement au Ministre de l'Environnement et Gouvernements locaux d'appuyer ce projet et de procéder à un plébiscite dès l'automne prochain.

9.0 ANNEXES

9.1 Annexe 1 – Budget de Cocagne

Budget de la communauté rurale de Cocagne				
	2013 D.S.L. de Cocagne	2014 D.S.L. de Cocagne	2015 D.S.L. de Cocagne	2015 Communauté rurale de Cocagne
POPULATION 2011	2545	2545		2545
REVENUS				
Mandat	746 380 \$	923 159 \$	1 002 672 \$	231 065 \$
Subvention inconditionnelle	32 151 \$	32 151 \$	28 633 \$	3 518 \$
Vente de services	127 905 \$	136 590 \$	145 864.19 \$	
Autres revenus propres sources	5 775 \$	6 105 \$		6 453 \$
Surplus d'avant dernière année	24 023 \$			
TOTAL	936 234 \$	1 098 005 \$	1 177 169 \$	241 037 \$
DÉPENSES				
Administration	23 588 \$	25 190 \$	26 628 \$	142 605 \$
Incluant le coût de l'évaluation	31 405 \$	33 198 \$		35 094 \$
Services de protection				
Police (GRC)	95 475 \$	200 498 \$	315 784 \$	
Service d'incendie	223 411 \$	238 581 \$	254 780 \$	
Mesures d'urgence				2 000 \$
Contrôle des chiens	5 503 \$	5 877 \$	6 276 \$	
Éclairage des rues	93 000 \$	99 315 \$	106 058 \$	
Hygiène (gestion des déchets solides)	248 182 \$	265 034 \$	283 029 \$	
Urbanisme + tourisme	53 786 \$	57 438 \$		61 338 \$
Loisirs & culture	161 884 \$	172 876 \$	184 614 \$	
TOTAL	936 234 \$	1 098 005 \$	1 177 169 \$	241 037 \$
Budget net	778 531 \$	955 310 \$	1 031 305 \$	234 584 \$
Subvention inconditionnelle	32 151 \$	32 151 \$	28 633 \$	3 518 \$
Mandat	746 380 \$	923 159 \$	1 002 672 \$	231 065 \$
Assiette fiscale pour le taux	161 883 600 \$	171 127 153 \$	180 898 514 \$	180 898 514 \$
Taux d'impôt foncier	0.4611 \$	0.5395 \$	0.5543 \$	0.1277 \$
Taux local	0.4611 \$	0.5395 \$	0.5543 \$	
Taux provincial	0.5765 \$	0.5215 \$	0.4665 \$	
Taux D.S.L.	1.0376 \$	1.0610 \$	1.0208 \$	
Taux D.S.L. et CR	1.0376 \$	1.0610 \$	1.0208 \$	0.1277 \$
Taux combinés				1.1485 \$

9.2 Annexe 2 - Budget administratif de Cocagne

Budget administration de la communauté rurale de Cocagne 2015	
Descriptions	Montant
Conseil municipal	
Salaire du maire	2 400\$
Salaire du maire adjoint	1 800\$
Salaire pour les 3 conseillers (1200*3)	3 600\$
Autre : formation, per diem, réunion, déplacement, hébergement, etc.	9 360 \$
TOTAL	17 160 \$
Frais d'administration	
Salaire du directeur général	50 000\$
Formation et développement	31 405\$
Coût pour participation à certaines conférences	1 400\$
Bénéfice pour l'employer	8 000\$
Location d'espace pour le bureau	5 000\$
Coût pour équipement de bureau, assurance, concierge, internet, électricité, etc.	12 640\$
Frais juridiques	5 000\$
Vérificateur externe	2 000\$
Assurance responsabilité	10 000\$
TOTAL	125 445 \$